



UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

ETAIENT PRESENTS

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :
Mme Simone BONNAFOUS, Présidente de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme Florence BOURILLON, M. Patrick CEGIELSKI, Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN, Mme Nicole GUIMEZANES, Mme Marie-Claude MILLOT et M. Michel SAVY

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Véréne CHEVALIER, Mme Sandrine CADENAT, Mme Véronique GUILLOUX, M. Yves PALAU et Mme Isabelle LABORDE-MILAA

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

M. Julien GIRAL et M. Gérard JAGOUDEL

Collège dit des étudiants et usagers :

M. Rached ZEHOU

Collège des personnalités extérieures :

Mme Liliane PIERRE et M. Christian DUSSABLE

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Pierre WOLKENSTEIN (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

M. Gérard TOLLET (procuration donnée à Mme Isabelle LABORDE-MILAA)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE (procuration donnée à M. Christian DUSSABLE)

Collège dit des étudiants et usagers :

M. Alexis ARDOIN (procuration donnée à M. Gérard JAGOUDEL)

Melle Ophélie TABANOU (procuration donnée à M. Rached ZEHOU)

Collège des personnalités extérieures :

M. Pierre SERNE (procuration donnée à Mme Liliane PIERRE), M. Félix GUARINO (procuration donnée à M. Christian DUSSABLE), M. Christophe LAFOND (procuration donnée à Mme Simone BONNAFOUS), M. Jean-Paul MIALOT (procuration donnée à M. Michel SAVY), M. Gilles ROUSSEL (procuration donnée à M. Pierre CEGIELSKI), Mme Marie RICHARD (procuration donnée à Mme Simone BONNAFOUS)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

Mme Suzanne PONTIER, Vice-Présidente du Conseil d'Administration

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

M. Christian CUESTA, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Créteil-Vitry

Mme Dimitra GAKI, Directrice du Patrimoine

M. Antoine METER, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Sénart et Fontainebleau
Mme Claude PASQUIER, Directrice des Services financiers
Mme Pascale SAINT-CYR, Secrétaire Générale
M. Bernard SAINT-GIRONS, Président du PRES
Mme Marie-José VERMEULLE, Directrice des Ressources Humaines
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient absents ou représentés :

M. Didier GEIGER, Directeur de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Créteil
M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Droit
M. Éric LEONEL, Directeur du SCEPPE
M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG

Parmi les autres membres du conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par la présidente, étaient présents :

Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil était représenté par Mme Kaldéa KECHIT
M. Manuel BOUARD, Secrétaire Général adjoint aux finances
M. François TAVERNIER, Directeur du Cabinet de la Présidente de l'université
Mme Florence RIOU, Directrice des Affaires Juridiques et Générales
M. Cédric BÉDOUET, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Christine BÉNARD, Direction des Affaires Juridiques et Générales

SOMMAIRE

1. QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	6
1.1. Budget initial 2012	13
1.2. Approbation du budget	26
2. VIE DE L'ETABLISSEMENT	33
2.1. Point d'information relatif aux élections aux trois Conseils de l'UPEC	33
3. VIE ÉTUDIANTE	35
3.1. Répartition du Fonds de Soutien aux Initiatives Étudiantes (FSIE) - 7 ^{ème} appel à projets pour l'exercice 2011	35
4. QUESTIONS DIVERSES.....	37
4.1. Mises à la réforme	37
4.2. Motions.....	38
4.3. Procès-verbaux des 16 avril, 18 juin et 12 juillet 2010.....	39

La séance est ouverte à 9 heures 41 sous la présidence de Madame Simone BONNAFOUS.

Mme PONTIER.- Chers collègues, nous avons tout d'abord une intervention de Madame BOURILLON.

Mme BOURILLON.- Je vous remercie de me donner la parole avant le début du Conseil à propos de ce qui est paru dans EducPros : *L'I.U.F.M. de Créteil repense ses missions*. Le débat que nous avons eu la semaine dernière est très frais dans nos mémoires. Il est clairement indiqué que le Conseil d'Administration de l'Université Paris-Est Créteil a adopté le 9 décembre 2011 le principe d'un élargissement des missions de l'I.U.F.M., ce qui est normal mais c'est présenté de telle sorte que *la nouvelle école intégrera (...)* or le Conseil d'Administration n'a pas voté la création de cette nouvelle école. J'ajoute que la motion que nous avons adoptée, qui prévoyait précisément l'élaboration commune de la part des différentes composantes de l'I.U.F.M de la définition de l'avenir, devrait être intégrée en document joint or ce n'est pas ce qui a été intégré. Ce qui a été intégré est la déclaration de l'I.U.F.M, qui date du 18 octobre et qui prévoit la création de cette école. Je demande que ce soit au procès-verbal et surtout qu'il y ait une réaction de la part de la présidence.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas le texte qui a été envoyé à EducPros. Je demande au Directeur de Cabinet et à la Communication de nous expliquer ce qui s'est passé car ce n'est pas ce que nous leur avons donné. Je ne sais plus quoi faire. En tout cas, ce n'est pas le texte qui a été envoyé. Je pense qu'il y a eu un changement de chapeau. Je ne peux rien dire.

Mme BOIVIN.- Il n'y a pas de changement de chapeau. C'est un texte en PDF. La semaine dernière, nous avons tous dit, y compris la Direction de l'université, que c'était un texte de composante qui ne pouvait être repris à son compte ni par un conseil central ni par la direction de l'université et c'est ce texte que nous recevons en PDF. Il y a tout de même de quoi tomber de l'armoire...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne dirige pas EducPros. Le responsable de la Communication a envoyé un texte sans document joint et ce n'était pas le chapeau proposé. Nous en discuterons avec eux.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Il y a un moyen très simple, c'est de mettre un commentaire, ce que je me suis permis de faire deux fois. Il n'y a pas besoin de l'accord de la journaliste ou autre. La première fois, je m'étais étonnée qu'il y ait le résultat du vote avant que le CA n'ait eu lieu. La deuxième fois, j'ai rappelé...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons demander une insertion de mes propres propos. Je finis par en avoir assez.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Il suffit de faire un commentaire et de coller le texte que vous aviez envoyé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais demander une insertion d'un texte de moi-même.

M. ISRAEL.- Cela s'appelle un droit de réponse et c'est obligatoire.

Mme PONTIER.- Nous passons aux questions budgétaires et financières.

1. QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Mme LA PRÉSIDENTE.- Notre Conseil se consacrera essentiellement au budget de l'université, bien entendu mais dans le cadre des sujets PRES, nous avons demandé à Monsieur Bernard SAINT-GIRONS de venir faire une présentation rapide du budget qui a été présenté au Conseil d'Administration du PRES lundi 12 décembre, puisque c'est le CA du PRES qui vote le budget du PRES, non le nôtre.

Vous trouverez par ailleurs le compte rendu du CA du PRES du 12 décembre et les documents budgétaires détaillés, si vous souhaitez les regarder plus en détail sur les pages du PRES. Pour tout ce qui est plus détaillé, reportez-vous au site Internet.

M. SAINT-GIRONS.- Merci, Madame la Présidente. Chers amis, bonjour. Mon propos sera délibérément synthétique, d'abord pour laisser la possibilité de quelques questions si vous le jugez opportun et puis dans la mesure où il y a parallèlement un système d'information, où d'autres informations précisément peuvent vous être données.

Simple précision par rapport à la présentation de la Présidente, figure sur le site non pas le compte rendu qui, par définition, n'a pas encore été validé par le Conseil d'Administration puisque c'est le Conseil d'Administration suivant qui le fera, mais le relevé de décisions qui permet par conséquent d'avoir une connaissance des points de l'ordre du jour qui ont été traités et le résultat du vote pour les points qui ont été votés.

La Présidente le disait, le budget a été présenté, discuté et voté au Conseil d'Administration du 12 décembre. Nous avons extrait de cette présentation un certain nombre de planches qui nous paraissent significatives et qui nous permettent d'avoir une vision de ce que le PRES engage comme dépenses et les objets sur lesquels les dépenses en question sont consenties.

Nous aurons tout à l'heure une planche qui présentera le volet investissements et ressources affectées mais la première planche présente les dépenses liées aux études doctorales et aux fonctions supports qui les accompagnent. Vous voyez que 81 % sont des dépenses directement liées au fonctionnement et à l'organisation des Études Doctorales et du Département des Études Doctorales. Par ailleurs, nous indiquons le détail des 19 % correspondants aux fonctions supports, sur lesquelles je voudrais attirer l'attention sur deux ou trois d'entre elles, tout d'abord pour identifier ce qu'est le volet BICI, lié à l'accueil de doctorants ou de jeunes chercheurs en mobilité. Le BICI est une structure dépendant de la Cité Internationale, qui met à disposition trois personnels pour lesquels nous participons à une partie de la masse salariale. Je voudrais également signaler qu'il y a, juste en dessous, une procédure de chercheurs et professeurs invités. Cela correspond à la dotation initiale qui avait été donnée au PRES au moment de sa création, c'est-à-dire deux postes d'enseignants-chercheurs, maître de conférence en termes budgétaires, ainsi qu'un ingénieur de recherche.

Le troisième point sur lequel je voudrais apporter un éclairage concerne ce qui s'intitule *CDC bâtiment*. C'est un accord qui est intervenu entre le PRES et la Caisse des Dépôts, qui

met plus largement en œuvre un accord-cadre entre la Conférence des Présidents et la Caisse des Dépôts, qui met à disposition des institutions universitaires et des compétences en matière de construction. Nous avons bénéficié du détachement d'une architecte, qui intervient pour la partie la plus importante de son temps sur le volet de rénovation du patrimoine de l'École Vétérinaire. Pour une autre partie de son temps, elle intervient auprès du PRES sur certains chantiers pour lesquels nous avons besoin de cette expertise.

Enfin, vous voyez mentionner REMUS. Cela correspond à la plaque qui permet l'accès à Internet. Nous aurons peut-être l'occasion d'en redire un mot tout à l'heure.

Quelles sont les ressources en face de ces dépenses ? Le gros de ces ressources est issue des transferts de ressources que les établissements composant le PRES reçoivent du Ministère en matière d'écoles doctorales, d'encadrement des doctorants. Les droits d'inscription sont également liés à cela. Cela constitue l'essentiel de la ressource mais vous avez également en face de cela 9 %, constitués par un ensemble de contributions, au nombre desquelles notamment la participation des collectivités territoriales à certaines de nos opérations. Vous le voyez notamment pour l'accueil des jeunes chercheurs. Figure en phase du poste *professeurs invités* la dotation à laquelle je faisais référence tout à l'heure.

Ces dépenses et ressources correspondent aux fonctions directement liées aux compétences déléguées par les établissements au PRES et en contrepartie de la délégation, les ressources que les établissements transfèrent au PRES pour les assumer.

La troisième planche fait la synthèse et inclut les dépenses d'investissement et les ressources affectées. Je vais dire un mot d'explication. Les ressources affectées sont celles qui correspondent aux dotations de trois Labex. Vous savez que nous avons eu quatre Labex VRI en Santé au titre de la première vague. VRI est géré d'une manière autonome par une fondation. La raison est que la recherche sur le Sida et l'Hépatite bénéficie de concours importants hors financement du PIA. Il est apparu plus opportun d'assurer la lisibilité directe du financement de VRI afin que les ressources financières affectées traditionnellement à ce poste puissent être effectivement lisibles dans le fonctionnement du Labex, pour ne pas compromettre ces financements. En revanche, trois Labex ont confié leur gestion au PRES. Il s'agit du Labex Futurs Urbains. Vous retrouvez mentionnée là la somme de 1,350 M€ par an, dévolue au financement de ces Labex.

Le deuxième élément sur lequel j'attire votre attention est l'investissement immobilier sur Bienvenue, avec par conséquent un bâtiment où se retrouveront des centres de recherche qui touchent à l'ensemble du sujet « urbanisme, environnement et leurs ingénieries ». Cette participation du PRES bénéficie également à ce titre, *via* un redéploiement, d'un crédit CPER qui était alloué au Pôle Technicom. Par conséquent, le PRES participe à la réalisation de cette opération. Le budget est de 17,6 M€ qui fait la synthèse de l'ensemble des dépenses incluant les investissements et ressources affectées.

La planche suivante reprend la présentation précédente mais elle montre comment évoluent les financements identifiés en 2012 et mis en perspective avec le budget primitif de 2011. Je vais donner une explication sur la première colonne *Coopérations scientifiques*. On peut

s'étonner de la chute du crédit entre 2011 et 2012. Il faut savoir qu'il s'agit là de deux conventions qui étaient abritées par le PRES mais qui ne faisaient jouer au PRES que ce rôle de réceptacle des dotations correspondantes. L'une de ces conventions est arrivée à terme, ne reste donc que la deuxième partie de la convention, qui concerne d'ailleurs plusieurs équipes de recherche de Marne-la-Vallée et qui figure par conséquent ici en 2012 pour la part subsistante, c'est-à-dire restant à exécuter, de la convention en question.

Voilà les éléments strictement budgétaires. La discussion au Conseil d'Administration a également porté sur l'évolution du modèle de financement du PRES. Nous avons évidemment repris la distinction entre les dépenses et les recettes qui sont au cœur des missions du PRES. Ce sont ce que nous appellerons les dépenses courantes, en tout cas les dépenses obligatoires et liées à la nature même des compétences dévolues au PRES. Nous y retrouvons évoqués l'accueil, la formation, la délivrance du titre et l'accompagnement de l'insertion professionnelle des doctorants et, par ailleurs, la mission assurée aujourd'hui et depuis 2010 par le PRES concernant la gestion et la délivrance de l'habilitation à diriger les recherches avec les fonctions supports qui les accompagnent.

Il me paraît intéressant de vous livrer un point d'information pour constater que cette année, nous avons pratiquement à nouveau une cinquantaine d'habilitations à diriger les recherches ou peut-être un peu plus ; j'attends que les chiffres se stabilisent en la matière. Nous avons pratiquement 270 soutenances de thèses en 2011, ce qui constitue le chiffre le plus important que nous ayons enregistré au cours des trois années écoulées. Cela veut dire que les dispositions qui ont été prises, à la fois pour définir les modalités d'encadrement et pour assurer le suivi des thèses, produisent leurs effets et que nous entrons désormais dans un dispositif dans lequel la durée moyenne des thèses devrait s'établir aux environs de trois ans et demi mais je reviendrai pour vous présenter les chiffres consolidés lorsque nous aurons pu disposer de l'ensemble des informations. Les soutenances ont été particulièrement nombreuses au cours des jours derniers puisque nous sommes dans la phase de bouclage du dépôt des dossiers de qualification.

Les dépenses sont ordinaires, avec les fonctions supports qui les accompagnent.

L'évolution concerne le financement d'opérations qui, n'étant pas au cœur des compétences déléguées, ont tout de même un intérêt parce que la mutualisation permet de réaliser un certain nombre d'économies substantielles. Cela touche en particulier les abonnements aux ressources électroniques ; cela concerne également un certain nombre de dispositions liées au système d'information. Pour les opérations en question, nous entendons par conséquent qu'il y ait, au début de la mise à l'étude de chaque projet, d'une part une définition claire des objectifs recherchés, d'autre part une définition claire de l'agenda et enfin des ressources mises en face des engagements susceptibles d'être pris. L'idée est que l'on est dans de la mutualisation mais que celle-ci ne signifie pas qu'il y ait un transfert de charge. Le budget du PRES serait vite arrivé à son terme si l'on s'engageait dans une disposition de cet ordre. Nous avons, à côté des dépenses ordinaires, les dépenses de projets pour lesquelles les financements doivent être équilibrés et pour lesquelles il y a aussi l'intervention de

ressources internes, prioritairement et de manière plus significative celles des collectivités territoriales. Je prends un exemple puisqu'il vous a été présenté la semaine dernière : le projet PortailDoc bénéficie d'un apport tout à fait significatif de la Région, qui le finance (par dérogation à ses règles habituelles) à hauteur de 70 %, alors que la règle est de 50 %. Simplement, le caractère stratégique du projet le justifie.

C'est une meilleure lisibilité et une meilleure connaissance des projets, de leurs objectifs, des conditions de leur financement avant qu'ils ne soient lancés. Compte tenu de leur urgence, quelques projets avaient pu être engagés. Nous souhaitons désormais que la procédure soit plus claire.

Pour rappel, la liste des membres fondateurs et associés est rappelée. Vous pouvez voir dans cette liste que deux nouveaux associés ont rejoint le PRES. D'une part l'Institut de la Forêt Cellulose du bois, l'EFCBA, et d'autre part l'Établissement Français du Sang figurent en bout de ligne. Pardon d'avoir sans doute été un peu approximatif et très rapide mais Suzanne était très vigilante sur l'horaire.

Mme PONTIER.- Avez-vous des questions ?

M. PICARD.- J'ai plusieurs questions. Je dois avouer que je ne comprends pas très bien. Au niveau des ressources, vous dites qu'il y a un camembert multicolore et que cela tient essentiellement aux compétences déléguées. Dans la mesure où les membres du PRES ont délégué les compétences, ils ont donné au PRES les ressources correspondantes. Comment en retrouve-t-on la trace dans le budget de l'UPEC ? C'est un peu la position de Madame THATCHER, qui consiste à dire : « Je vous donne de l'argent, je veux mon argent en retour. » Combien nous coûte le PRES et qu'est-ce que cela nous fait économiser ? D'après ce que l'on nous a dit, cela nous fait économiser en matière de bibliothèque, etc.

M. BOUARD.- Cela vous sera exposé dans la présentation du budget initial de l'UPEC.

M. SAINT-GIRONS.- S'agissant des économies réalisées, nous ne l'avons pas segmenté par établissements mais une simulation a été faite, qui permet de dire que l'abonnement mutualisé permet d'économiser de l'ordre de 80 000 € sur les ressources électroniques.

M. PICARD.- Il y a une suite à ma question. A-t-on fait une étude pour avoir une idée du coût du PRES pour les différentes composantes ? L'UPEC, à supposer que ce soit en positif, paiera tant ; combien paie l'Université de Marne-la-Vallée ? Quel est le plus gros contributeur ?

M. SAINT-GIRONS.- Au niveau de chaque établissement, nous pouvons vous donner la réponse. La manière dont cela se répartit ensuite est un peu plus compliquée. L'UPEC est effectivement le plus fort contributeur, à 43 ou 44 %. Cela s'explique par le fait que l'UPEC est le plus gros apporteur de doctorants.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Quelle est la part des doctorants de l'UPEC, par rapport à l'ensemble des doctorants ?

M. SAINT-GIRONS.- C'est globalement 45 % des doctorants.

M. PICARD.- Ma dernière question concerne les investissements. On trouve 17 M€. Me suis-je trompé ?

M. SAINT-GIRONS.- Ce ne sont pas 17 M€ d'investissements. Ces 17 M€ correspondent au budget global incluant...

M. PICARD.- Je comparais avec les investissements de l'UPEC. J'allais vous demander ce que vous aviez acheté !

M. SAINT-GIRONS.- J'ai fait figurer 5,5 M€ au titre de l'opération Bienvenue qui en coûtera 13 au total. Deuxièmement, y figure également l'opération REMUS, à hauteur de 400 000 € dont 200 000 financés par la Région. Dans les 17 M€, c'est le fonctionnement plus les investissements. Merci de l'avoir précisé.

M. DUSSABLE.- Pour les personnels détachés au PRES, il serait souhaitable d'avoir une convention qui clarifie les responsabilités de gestion des uns et des autres.

M. SAINT-GIRONS.- Vous aviez fait une proposition complémentaire. Je ne sais si je peux la formuler. Peut-être est-il plus convenable...

M. DUSSABLE.- C'est le modèle de l'ENVA, qui fait maintenant des émules.

M. SAINT-GIRONS.- Comme je vous l'ai proposé, passez-moi le modèle et nous verrons pour nous y adapter. Mais il y a déjà une convention globale de moyens.

Mme SAINT-CYR.- Oui, mais ce n'est pas une convention individuelle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, c'est général. Elle dit que les personnels dépendent de l'université pour ce qui est des aspects de gestion de carrière et prime, même s'ils sont discutés avec le PRES. Ils restent dans les grilles de l'université. Je me souviens avoir signé un texte.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- On peut comprendre la participation des universités. On voit apparaître celle de l'ESIEE. Quelle est la participation des organismes au PRES, comme l'ANSES ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ils sont associés.

M. SAINT-GIRONS.- Deux remarques pour vous répondre. Pourquoi l'ESIEE apparaît-elle ? L'ESIEE n'avait pas d'allocation de recherche, comme les établissements relevant du MESR ; elle construit donc ses allocations à partir de son budget. Elle construit sa propre allocation ou l'équivalent fonctionnel d'allocations, calées sur le modèle ministériel. Voilà la raison.

Pour l'ANSES et d'autres, nous sommes en train de définir un mode de participation des établissements associés, qui sera présenté au Conseil d'Administration du PRES d'avril 2012, définissant les modalités de cotisation des établissements associés qui ne participaient pas à ce jour. Cela concerne les trois Écoles d'architecture, l'ANSES, le CSTB et d'autres.

Mme BOURILLON.- Au CA du PRES, j'avais posé la question de l'augmentation possible du nombre de postes des professeurs invités. Vous n'aviez pas eu le temps de le préciser car ce n'était pas tout à fait le propos mais on confond maintenant les professeurs invités et les chercheurs invités, ce qui clarifie les choses et les simplifie. Je pense que c'est une très bonne chose. Il m'avait été répondu qu'il n'y aurait pas d'augmentation. Ma question portait sur le nombre d'allocations doctorales. Prévoit-on ou non une augmentation du nombre

d'allocations doctorales ?

M. SAINT-GIRONS.- En ce qui concerne les invitations, merci d'avoir rappelé la décision que nous avons prise de ne plus couper les invitations au titre de la recherche et celles au titre de la formation. C'était une segmentation que j'ai trouvée et dont il me semblait qu'elle ne permettait pas une vision d'ensemble. Je crois qu'il était dommage que cela ne se constate pas mieux. Comme je vous l'ai indiqué, nous utilisons pour ces invitations les postes qui ont été affectés au PRES au moment de sa création (postes d'enseignants-chercheurs et postes d'ingénieurs). Cela signifie que nous avons un certain nombre de mois invités, qui est en quelque sorte dicté par la ressource. Si nous voulons inviter davantage, nous pouvons le faire sur des séjours moins longs ou si nous voulons inviter sur une présence plus significative de tels ou tels, nous pouvons décider d'affecter davantage de mois sur la présence d'un chercheur ou d'un professeur qui vient dans son laboratoire et qui a une mission complémentaire d'enseignement. Pour l'instant, nous stabilisons la ressource sur ces postes-là. L'éventualité d'aller plus loin supposera que nous ayons sans doute une vision mieux articulée entre les politiques d'invitations faites par les établissements et celles que nous réalisons nous-mêmes. On pourrait imaginer qu'il y ait à un moment donné un croisement d'informations sur les invitations demandées au PRES et celles qui sont envisagées par les établissements - c'est un peu vers cela que l'on voudrait aller - d'abord pour éviter qu'il y ait éventuellement des contradictions mais surtout pour faire en sorte que le PRES abonde les opérations qu'il juge conformes à ses propres priorités, sur des opérations à soutenir.

M. SAVY.- Combien de personnes cela représente-t-il ?

M. SAINT-GIRONS.- C'est difficile de le dire de manière très absolue. Cela représente de l'ordre de 36 mois d'invitation.

Mme BOURILLON.- Et pour les allocations ?

M. SAINT-GIRONS.- Nous sommes très directement tributaires de l'attribution des allocations ministérielles. Vous le verrez sans doute tout à l'heure mais je veux dire l'effort tout particulier accompli par l'UPEC sur la masse salariale pour construire de l'allocation et faire qu'un certain nombre de projets puissent être accompagnés.

Mme CHEVALIER.- Merci pour cet exposé. Je suis désolée d'être arrivée en retard. Je n'ai pas entendu le début. J'essaye de rattraper. Nous avons une diapositive hors investissements et ressources affectées et une autre comprenant les investissements et ressources affectées. Cela multiplie par deux le total du budget dès lors que l'on tient compte des investissements et ressources affectées. J'ai une première question qui concerne les personnels. Les 650 k€ ne représentent-ils que les personnels affectés ?

M. SAINT-GIRONS.- Les 650 K€ représentant les personnels financés sur le budget propre du PRES.

Mme CHEVALIER.- C'est là que je ne comprends pas tout. C'est une première question. Nous n'avons pas de visibilité sur les personnels affectés.

J'ai une deuxième question, relative à la discussion suivante. Nous avons fait un

apprentissage pour lire les budgets tels qu'ils nous sont présentés *via* la LOLF, etc., mais nous avons d'un seul coup un autre mode de présentation. Si je regarde par exemple le budget de 2012 pour l'UPEC, je m'aperçois que l'on a encore des formations initiales et continues de niveau Doctorat. C'est affecté au budget de l'UPEC puisque je le lis sur ce budget mais est-ce ici ou sur le budget de l'UPEC ? Je ne comprends pas. J'aurais souhaité avoir un peu plus d'éclairage sur les modes de ventilation et surtout savoir où sont les personnels et comment l'on peut les retrouver.

M. SAINT-GIRONS.- Où sont les personnels ? S'agissant du budget du PRES, il ne prend en compte que les personnels sur budget propre. Il ne prend pas en compte les personnels affectés par les établissements, par exemple ceux des écoles doctorales, comme le fait l'UPEC.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez dû recevoir la liste. Je pense que la convention entre l'UPEC et le PRES a dû vous être envoyée il y a un moment. Elle a été envoyée comme document pour répondre à des questions souvent posées. Vous aviez la liste des personnels. Nous pouvons vous la renvoyer, si vous le souhaitez.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Nous n'avons pas la comparaison avec les personnels détachés par d'autres établissements.

M. SAINT-GIRONS.- Il y a trois écoles doctorales et l'École des Ponts a mis à disposition trois secrétaires plus une secrétaire affectée plus directement au directeur des études doctorales, qui est donc dans une fonction plus transversale. C'était le premier élément d'information. Vous pourriez me demander pourquoi Marne ne fait pas la même chose. Marne fait la même chose mais sur l'informatique, donc sur le CRI, où il y a un temps identifié et dédié au PRES.

Deuxième remarque, en ce qui concerne les personnels sur budget propre, il s'agit principalement des personnels qui assurent ce que nous appelons la gestion des contrats doctoraux ou la gestion des ressources humaines. Une personne est affectée à ce poste. Nous avons par ailleurs, sur le service financier, une autre personne sur budget propre. Nous bénéficions également d'une aide à l'agent comptable puisque celui-ci a une adjonction de services. C'est l'agent comptable de l'École des Ponts par adjonction de services qui fait fonction et à ses côtés, une personne veille à l'organisation du dispositif. Ce sont les personnels sur le budget du PRES, auxquels il faut ajouter deux autres personnes qui étaient au Polytechnicom et qui ont été reprises. Cela fait moins de 10 personnes sur le budget propre.

Mme PONTIER.- Je crois que l'on ne peut guère aller plus loin aujourd'hui. Il faut peut-être envisager un jour une présentation de l'organisation du PRES en début de CA, avec les personnels du PRES et les personnels affectés. Il est difficile d'aller plus loin dans la description, sinon nous dépasserions la matinée et nous avons le vote du budget.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Manuel BOUARD, à qui j'avais posé la question sur la double apparition des doctorants dans le budget UPEC et dans celui du PRES, explique que c'est normal dans la mesure où ce sont les établissements qui reversent le prix des allocations

doctorales, en rapport avec le nombre de doctorants car le Ministère nous les verse à nous. Par ailleurs, il y a dans le modèle SYMPA une identification du coût des doctorants. Il est normal que vous le voyiez apparaître dans notre budget. C'est une recette. Nous le versons au PRES qui en fait une recette puis une dépense.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- En revanche, cela apparaît-il pour les personnels détachés ? C'est toujours la masse salariale qui est le plus gros point. En l'occurrence, cela n'apparaît pas.

Mme PONTIER.- On peut retenir qu'il y a un besoin d'une présentation un jour de l'organisation et des personnels affectés pour chaque composante du PRES.

Je vous remercie, Monsieur SAINT-GIRONS. Nous vous libérons.

1.1. Budget initial 2012

Mme LA PRÉSIDENTE.- Manuel BOUARD est Directeur Général des Affaires Financières et Comptables. Je précise votre fonction car on nous a demandé l'autre jour en CTP la venue de l'Agent Comptable. J'ai rectifié et j'ai dit que ce serait vous qui viendriez pour présenter le budget 2012, puisque c'est vous qui êtes responsable de notre organisation budgétaire, Monsieur l'Agent Comptable ayant un rôle non pas budgétaire mais bien d'exactitude des comptes, de respect des réglementations, de bonne présentation comptable, etc. J'ai donc demandé à Manuel BOUARD de présenter l'organisation générale de ce budget, afin que vous puissiez comprendre les données qui vous seront ensuite présentées par Claude PASQUIER. La question de la prévision pluriannuelle des investissements sera faite dans un troisième temps. Dans l'idéal - et Manuel BOUARD pense arriver à l'idéal pour le prochain Conseil, au printemps - nous devrions pouvoir présenter des prévisions pluriannuelles (qui ne peuvent être que des prévisions) sur l'investissement, sur l'amortissement, sur la masse salariale et sur les prévisions d'évolution du fonds de roulement, consécutives à tout ce qui précède mais aussi éventuellement à notre prévision de compte de résultat sur plusieurs années. Vous vous en doutez, c'est un exercice bien plus complexe que de présenter un budget, un compte financier ou une DBM. Nous progressons dans ce domaine mais cela demande énormément de travail. Cela progresse avec le SI. Si le SI n'est pas au point, il est évident que la prévision pluriannuelle est forcément de faible qualité.

M. BOUARD.- Je serai assez synthétique. Le diaporama de Claude PASQUIER viendra vous donner une vision analytique plus détaillée des choses. Nous vous proposons un budget initial 2012 qui s'élève à 247,3 M€ avec une section de fonctionnement dont les dépenses s'élèvent à 235,5 M€, dépenses de masse salariale d'une part, de crédits de fonctionnement courant et charges d'amortissement d'autre part, auxquels correspondent des recettes pour un montant équivalent. Nous avons donc une section de fonctionnement de notre budget équilibrée, avec les ressources pour un montant de 235,5 M€. On y trouve naturellement la subvention d'exploitation et nos ressources propres, que Claude PASQUIER vous détaillera tout à l'heure.

Suite à cette section de fonctionnement, nous avons notre section d'investissement. La

charge d'investissement est prévue à hauteur de 11,8 M€. J'allais dire que c'est une charge d'investissement à peu près équivalente à celle prévue aujourd'hui pour le budget 2011. Cette charge d'investissement sera financée par les 3,7 M€ issus des charges d'amortissement de la section de fonctionnement. Ces 3,7 M€ constituent notre capacité d'autofinancement. On y ajoute pour financer nos investissements 4,7 M€ de subventions de nos différents partenaires. Bien entendu, ceci ne suffit pas à combler les 11,8 M€ de dépenses prévues. Il faudra effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement, à hauteur de 3,4 M€. Notre fonds de roulement était estimé à 21,3 M€ en DBM2 de 2011 et nous allons le ponctionner. Il devrait donc s'élever ensuite à 17,9 M€, ce qui correspond à 31 jours de fonctionnement de l'université. Nous répondons donc à l'exigence du Ministère, qui souhaite que nous ayons plus de 30 jours de fonctionnement dans notre fonds de roulement.

Ensuite, je souhaiterais faire rapidement des focales d'une part sur les crédits alloués aux composantes, d'autre part sur la masse salariale et enfin, pour répondre à la question de Monsieur PICARD tout à l'heure, sur les crédits alloués au PRES.

S'agissant des crédits concernant les composantes, il faut souligner un effort de ce budget prévisionnel 2012, avec des dotations de fonctionnement déléguées aux composantes qui s'élèvent au budget initial à 19,5 M€, avec les différentes composantes que vous connaissez et qui sont explicitées. Au sein de cette enveloppe de fonctionnement de 19,5 M€, on trouve des crédits qui sont encore à ventiler, qui seront distribués aux composantes en Décision Budgétaire Modificative mais qui leur sont d'ores et déjà réservés, notamment au titre des projets spécifiques et innovants, pour un montant d'un peu plus de 560 000 €.

Au-delà de ces dotations de fonctionnement, vous avez une enveloppe spécifique de 700 000 €, relative à l'innovation pédagogique qui doit abonder un certain nombre de projets menés conjointement par les services centraux de l'université et les composantes. Ces crédits seront mobilisables sur projet en DBM.

Une autre enveloppe, également de 700 000 €, est prévue au titre de la recherche et de l'innovation scientifique, qui devra permettre de financer un certain nombre de projets de recherche interdisciplinaires, l'augmentation du nombre des producteurs au sein des différentes équipes de recherche de l'université, ainsi que l'émergence de nouvelles équipes.

Au-delà de cela, les équipes de recherche recevront comme à l'habitude 80 % de l'enveloppe qui leur est destinée en budget initial mais il existe 20 % déléguables ensuite, pour un montant d'environ 250 000 €. On a donc un ensemble destiné aux composantes en crédits de fonctionnement qui s'élève à 21 M€, ce qui constitue un effort.

S'ajoutent naturellement à cela des crédits d'investissement. Les dotations aux composantes en matière de crédits d'investissements s'élèvent aujourd'hui à 2,6 M€.

Concernant la masse salariale de l'université, elle s'élèverait au budget initial à 169,3 M€. Cette masse, en proportion du budget global de l'université, est équivalente à celle de l'année dernière, c'est-à-dire que notre masse salariale représente 73 % de l'ensemble de nos dépenses. Il n'y a rien de très surprenant à ce sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je souhaiterais apporter une précision pour nos collègues et pour les membres extérieurs. *A priori*, cette masse salariale ne comprend pas les heures complémentaires qui sont dans le budget des composantes.

M. BOUARD.- Si. C'est la masse salariale de l'université. C'est un ensemble.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je rappelle que lorsque l'on parle du budget des composantes, il n'y a évidemment pas la masse salariale des fonctionnaires, sinon vous ne comprendriez pas qu'il n'y ait que 19,5 M d'euros. C'est vraiment le fonctionnement. Les heures complémentaires apparaissent dans le budget des composantes. Lorsque vous parlez de la masse salariale, vous retraitez les heures complémentaires dedans.

M. BOUARD.- Absolument, elles sont incluses.

Si on la compare à la prévision de consommation de notre masse salariale en 2011, c'est-à-dire à la prévision en DBM2, cette masse salariale est en très légère diminution. Cela pourrait surprendre mais cela s'explique par l'évolution de notre périmètre de masse salariale. C'est notamment le fait du PRES.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette évolution est quasiment terminée.

M. BOUARD.- Oui. Logiquement, cela n'interviendra plus durant les années à venir. L'explication est assez simple : nous transférons au PRES le coût que représentent les nouveaux contractuels doctoraux et les anciens moniteurs. Lorsque nous payions ces personnes, il s'agissait de les payer en masse salariale mais lorsque nous finançons le PRES, nous lui versons des crédits de fonctionnement. Cette somme qui était anciennement une masse de crédit de masse salariale est transformée en crédit de fonctionnement et transférée au PRES.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela se fait année par année, c'est-à-dire que nous ne le faisons que pour les nouveaux doctorants. Nous l'avons fait au fur et à mesure que nous avons de nouveaux doctorants mais les étudiants qui étaient déjà doctorants restaient. La première année, nous avons transféré une année. Maintenant, ils en gèrent deux ; ils en géreront trois et ce sera terminé. C'est la même chose pour Marne-la-Vallée. Il y a eu un transfert en trois vagues.

M. PICARD.- Combien cela représente-t-il pour 2012 ?

M. BOUARD.- L'estimation est de 800 000 €.

Mme PASQUIER.- 3,3 M€ au total, pour l'ensemble des contractuels doctorants.

M. PICARD.- On transfère de 800 000 € sur un total de 3,3 M€...

Mme PASQUIER.- Non, on transfère 3,3 M€, ce qui est en progression de 800 000 € par rapport à l'année dernière.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela s'est fait en plusieurs vagues et c'est ce qui explique que l'on ait une apparente diminution de la masse salariale car on transfère en fonctionnement au PRES nos crédits de masse salariale correspondants aux doctorants contractuels.

M. PICARD.- Ces doctorants contractuels apparaissent-ils dans le plafond d'emplois ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, chez nous.

M. BOUARD.- En revanche, nous consommons du plafond d'emplois avec les doctorants contractuels.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le PRES n'a pas de plafond d'emplois.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Est-on en train de faire passer des crédits qui étaient affectés à la masse salariale à du fonctionnement ?

M. BOUARD.- Non. Comptablement, lorsque nous les transférons au PRES, ce sont des crédits de fonctionnement mais le PRES les dépense en masse salariale.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Ce sont des crédits que nous avons attribués sous forme de masse salariale.

Mme PASQUIER.- Ils ne sont pas attribués. Ces crédits sont versés au PRES au titre de la masse salariale pour financer ces personnels. Dans le budget de l'UPEC, ne sont considérées en masse salariale que les rémunérations que l'on verse directement aux personnes. Sinon, ce n'est pas de la masse salariale.

M. PICARD.- Combien cela consomme-t-il d'Équivalents Temps Plein travaillés ?

Mme PASQUIER.- En 2012, cela consommera 96 ETP, dont une partie a été donnée par le Ministère.

M. PICARD.- En supplément du plafond que l'on avait avant ?

Mme PASQUIER.- Non. C'est intégré dans le plafond. Le Ministère attribue un plafond d'emplois. Nous le verrons tout à l'heure en détail. Dans ce plafond d'emplois, figurent les contractuels doctoraux.

Mme LA PRÉSIDENTE.-... Financés par l'État. Ensuite, nous en finançons en plus.

M. PICARD.- Dans ces 96 ETP, il y a une partie plafond État et une partie plafond université ?

Mme PASQUIER.- Absolument. Il y en a 12 sur le plafond de l'établissement.

M. CUESTA.- Nous avons eu ce débat en Commission des Moyens, sur les 96 contrats doctoraux qui apparaissent dans le plafond d'emplois chez nous, dont une partie vient de l'État, l'autre partie venant de l'ANR, etc. Ces chiffres figurent dans la présentation.

M. PICARD.- Pourquoi ne voit-on pas cela dans le tableau du budget ?

Mme CHEVALIER.- Si, nous le voyons.

M. BOUARD.- Je poursuis sur la masse salariale et je conclus. La masse salariale des permanents, quant à elle, augmente logiquement. C'est notamment le fait d'une augmentation des cotisations pour pensions, que le Ministère nous impose. Les crédits correspondants nous sont donnés par le Ministère. Nous avons une augmentation assez importante de ce taux de cotisation, puisqu'il passe en 2011 de 65,7 % à 68,9 % en 2012, soit 2,3 M€ de masse salariale. De manière non négligeable mais plus marginale, notre masse salariale des permanents augmente également du fait de la politique de l'université, puisque je vous rappelle que la campagne d'emploi 2011 a permis la création de 8 emplois supplémentaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- 8 emplois de fonctionnaires.

M. BOUARD.- En 2012, l'effet de la campagne 2011 ne joue que sur 4 mois, en toute logique. Elle nous coûtera donc relativement peu mais le poids véritable en masse salariale coûtera en 2013.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le principe que nous avons voté, de transformer 8 contractuels en titulaires, est pour le budget 2012 peu élevé. Ces personnes arriveront à la rentrée 2012. En termes de poids financier, le poids portera davantage en 2013. C'est toujours le problème quand on adopte une politique d'emplois, il faut voir qu'il y a un décalage entre le moment où l'on vote et le moment où cela s'applique. Le décalage financier est encore plus important puisqu'en année pleine, c'est encore l'année d'après qui est la plus affectée. Il faut faire très attention concernant les prévisions. C'est la raison pour laquelle je disais tout à l'heure que nous devons passer le plus rapidement possible au pluriannuel.

M. BOUARD.- Pour conclure sur la masse salariale, l'un des facteurs à prendre en compte dans le budget est notre GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, qui a été calculé pour l'année 2011. Il est nul ou presque et nous estimons qu'il sera également nul pour 2012, c'est-à-dire que nous n'avons pas d'effet de vieillissement de la population puisque les personnes qui partent et les personnes qui arrivent compensent le coût d'évolution des carrières de l'ensemble des agents. Voilà pour ce qui est de la masse salariale.

En conclusion de mon exposé et concernant le PRES, les crédits inscrits au budget et versés au PRES correspondent très exactement à ce qui est indiqué dans la convention entre le PRES et l'UPEC, dont il a été fait mention tout à l'heure, qui vous a été transmise probablement début novembre. Cette convention indique en son article 5 que deux types de crédits sont versés au PRES, que nous avons donc prévus au budget. Il s'agit d'une part du coût de fonctionnement des écoles doctorales. Le modèle SYMPA d'allocation des moyens le calcule. Nous avons considéré que le montant qui nous serait alloué pour cela l'année prochaine serait équivalent à celui de 2011, c'est-à-dire approximativement 500 000 €. Il s'agit d'autre part du financement de la masse salariale des contractuels doctoraux, qui s'élève à 3,3 M€ et qui est versé au PRES sur facturation du PRES. Nous versons réellement ce que coûtent les contractuels doctoraux. Nous versons au total 3,8 M€ au PRES.

Mme PIERRE.- J'étais étonnée qu'il n'y ait pas d'évolution du GVT mais vous avez donné l'explication.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sont notre pyramide d'âge et notre système d'arrivées et de départs qui font que nous avons pour l'instant des GVT neutres.

Mme PIERRE.- Sinon, cela veut dire que les carrières sont bloquées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela ne veut pas dire que les gens ne vieillissent pas chez nous... Je comprends votre étonnement *a priori*.

M. BOUARD.- Pour avoir une vision plus analytique, je laisse la parole à Claude PASQUIER.

Mme PASQUIER.- Je donnerai simplement quelques éléments de présentation synthétique des documents qui vous ont été envoyés pour l'élaboration du budget initial 2012. Dans le

budget, on commence par évaluer nos ressources prévisibles pour l'exercice 2012, qui s'élèvent à 240 M€ dont 225 hors opérations internes. L'essentiel de nos ressources provient des subventions de l'État : 184 M€ prévus, soit 82 % de nos ressources. Nous gagnons 1 point par rapport au poids du budget 2011 puisque cela représentait au budget 2011, après DBM2, 81 % de l'ensemble de nos ressources.

En revanche, nous avons une stabilité des prévisions de ressources propres, à 29,3 M€, soit 13 % du budget global de nos ressources, ainsi que des recettes concernant la neutralisation des amortissements, à hauteur de pratiquement 11 M€, puisque nous avons maintenant la totalité de la neutralisation d'amortissements, notamment de l'ensemble de nos bâtiments.

Si l'on regarde maintenant l'évolution des ressources, vous avez en bleu la constatation des ressources 2010, en rouge les prévisions 2011 définitives, après DBM2, et en jaune les prévisions initiales. Vous voyez que les subventions de l'État sont en augmentation constante, à 184 M€ contre 182 M€ en 2011. Il s'agit pour la quasi-totalité de l'augmentation des dotations de la masse salariale, notamment au titre de l'augmentation des pensions civiles.

S'agissant des ressources propres, nous étions à 29,7 M€ en prévision 2011, au regard des 27,6 M€ en constatation 2010. Elles sont de 29,3 M€ dès le budget initial, pratiquement à hauteur de nos prévisions corrigées de 2011.

Les ressources d'amortissement et de provisions s'élèvent à 10,9 M€, contre 12 M€ en 2011. Il s'agissait notamment de reprises sur provision, donc de reprises exceptionnelles, à hauteur de 1,3 M€ en 2011. Il s'agit là uniquement des amortissements, pour 10,9 M€.

Si l'on regarde maintenant l'évolution des ressources propres, vous voyez qu'il y a une grande stabilité de nos prévisions concernant notamment la formation par l'apprentissage (à 8,6 M€ contre 8,8 M€ corrigés en 2011), le maintien des contrats de recherche, le versement de la taxe d'apprentissage, les produits financiers, les subventions des collectivités et organismes (4,3 M€ en 2012 en prévision, par rapport à 4,3 M€ en 2011). Il s'agit de subventions sur des opérations différentes en 2011 et en 2012. En 2011, il s'agissait pour l'essentiel du financement de la Région pour le premier équipement de la Maison des Langues et d'une subvention du Conseil Général de Seine-et-Marne pour le site de Torcy. Pour 2012, l'essentiel de nos subventions en provenance des collectivités relève de leur participation à 3 DIM, qui sont de grosses opérations d'investissement de recherche que nous verrons tout à l'heure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit des Domaines d'Intérêt Majeur financés par la Région.

Mme PASQUIER.- Nous en aurons trois, qui seront retenus à hauteur d'environ 1,7 M€, sur les 4,3 M€.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a la convention avec le CG.

Mme PASQUIER.- Il y a également tout ce qui concerne les subventions d'organismes. Notamment dans le cadre des DIM, il y a des compléments de financement et des subventions prévues pour des opérations de travaux en 2011.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Quel est le montant pour la subvention du Conseil Général ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- De mémoire, c'est 275 000 €.

Mme PASQUIER.- C'est environ 200 000 € d'investissement et 60 000 à 80 000 € de fonctionnement.

M. PICARD.- Les 200 000 € comprennent-ils Torcy ?

Mme PASQUIER.- Non, c'est hors Torcy.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est à l'intérieur de la ligne budgétaire, « subventions, collectivités et organismes ».

Mme PIERRE.- Des subventions seront également accordées pour la reconstruction du Centre Chopin.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, c'est le Centre de Recherche Chirurgicale. Ce n'est pas au budget 2012. C'est un contrat particulier. C'est de l'investissement pour 3 M€ entre la Région et le Conseil Général 94. Mais cette opération ne pourra probablement pas être conduite sur le site de Mondor mais sur le site de l'École Vétérinaire avec un investissement conjoint de la Région, on est donc un peu décalé.

M. PICARD.- Pour rester dans le même type de questions posées, amortissez-vous le site de Torcy ? La convention de la cession à 1 € a-t-elle déjà été passée ?

Mme PASQUIER.- Tous les bâtiments sont amortis.

M. PICARD.- Y compris Torcy ? Vous n'en êtes pas propriétaires à l'heure actuelle.

Mme PASQUIER.- Tous les bâtiments mis à la disposition de l'établissement sont valorisés au bilan et l'on calcule un amortissement réparti par composants à partir de 2012. Vous vous souvenez que nous avons voté au Conseil d'Administration du 30 septembre une ventilation par composants des bâtiments. En fonction d'une part de la valorisation de France Domaine et d'autre part de la ventilation par composants de nos bâtiments, on calcule un amortissement qui représente environ 10 M€ par an pour l'ensemble de l'UPEC.

M. PICARD.- Si vous évaluez un bâtiment qui ne vous appartient pas, par hypothèse il vaut moins cher que s'il vous appartient.

Mme PASQUIER.- Non. C'est la même valeur.

M. BOUARD.- Ce n'est pas la propriété qui permet l'inscription au bilan de l'établissement mais son contrôle. Une fois que l'on contrôle un bâtiment, c'est-à-dire que l'on en jouit et que l'on en assure le fonctionnement et l'entretien, il est au bilan et il est amorti selon les règles de droit commun applicables pour l'établissement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sont des règles comptables.

Mme CHEVALIER.- En parlant des subventions du département, vous venez d'indiquer oralement 275 000 €, si j'ai bien entendu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui.

Mme CHEVALIER.- La page 6 du document indique 104 000 €. Je ne comprends pas

comment l'on passe de 104 à 275 et vice-versa.

Mme PASQUIER.- Il y a en fait beaucoup plus que cela. Vous avez des subventions de fonctionnement et des subventions d'investissement. Vous avez en page 6 du document la part fonctionnement, c'est-à-dire 104 000 € de prévision de fonctionnement, notamment sur des subventions spécifiques. En subventions d'investissement, on a beaucoup plus que les 200 000 puisque l'on a 455 814 € prévus notamment sur des opérations spécifiques et notamment la fin de Torcy. Il n'y a pas que le Conseil Général 94, il y a également le Conseil Général 77.

Si l'on regarde maintenant notre budget au niveau des dépenses, le budget est de 247,4 M€ dont 232 M€ hors opérations internes au sein de l'UPEC. Quel est le poids de nos enveloppes ? 169 M€ pour la masse salariale, 35,9 M€ au titre des dépenses de fonctionnement, soit 15 % et 11,8 M€ pour l'investissement, qui comprend en réalité des travaux pour 6,8 M€ et 5 M€ d'acquisition de matériel, notamment beaucoup de matériel pour l'activité recherche. Enfin, nous avons les amortissements et provisions à hauteur de 14,6 M€, soit 6 %. Les poids sont exactement les mêmes au budget initial 2012 qu'au budget 2011 définitif après DBM.

Si l'on regarde l'évolution de ces enveloppes entre 2010, 2011 et 2012, la masse Personnels passe de 165 M€ en 2010 (la dépense réellement constatée) à 169,3 M€ en prévision 2011 pratiquement et 2012 ; le fonctionnement est à la même hauteur par rapport au budget 2011 après DBM2 (35,9 M€ contre 33 M€ de dépenses constatées 2010) ; les amortissements et provisions sont à hauteur de 14,6 M€. Ce ne sont pratiquement que des amortissements, à 14,4 € et seulement 200 000 € de provisions. En 2011, nous avons des montants plus importants en provisions. Nous avons enfin des investissements et travaux. Nous pouvons afficher dès le budget initial, ce qui me paraît tout à fait notable, un montant d'investissement au moins égal au budget 2011 après DBM2.

Si l'on regarde de quoi est constituée notre masse salariale de 169 M€ qui, je vous le rappelle, est assortie d'un plafond d'emplois, ces 169 M€ se ventilent comme suit :

- Rémunérations principales et heures complémentaires, pour un peu moins de 99 378 M€.
- Des cotisations pour pensions civiles : 48,8 M€. C'est une grosse part de notre masse salariale.
- D'autres cotisations sociales (Sécurité Sociale, IRCANTEC, etc.) : 20 M€.
- Des prestations sociales, notamment nos œuvres sociales : 860 000 €.

Ce sont donc 169 342 969 € assortis d'un plafond d'emplois. Nous vous proposons de maintenir au budget 2012 le même plafond d'emplois qu'en 2011. C'est celui qui vous avait été présenté au moment de la première Décision Budgétaire Modificative de 2011, soit 2 640 Équivalents Temps Plein travaillés, dont 2 489 sur plafond État. Le Ministère n'ayant pas notifié à l'UPEC de modification de ce plafond d'emplois, nous reprenons aujourd'hui le même plafond d'emplois qu'en 2011.

Sur ces plafonds d'emplois, dans ces 2 640 emplois, 96 emplois ne seront pas lus dans notre masse salariale, donc dans les 169 M€, puisqu'ils font l'objet d'un transfert auprès du PRES, pour ces 96 ETPT pour lesquels nous avons une masse salariale de 3,3 M€ visible au PRES. Si l'on voulait vraiment comparer et donner notre périmètre global d'une part de notre masse salariale et d'autre part de ce que nous finançons au titre de la masse salariale pour le PRES, il faudrait rajouter 3,3 M€ pour les contractuels doctoraux à ces 169,3M€. Sur ces 96 Équivalents Temps Plein travaillés, nous avons 12 Équivalents Temps Plein travaillés financés sur le plafond de l'établissement.

Par ailleurs, nous avons dans notre masse salariale des rémunérations qui consomment des emplois et des rémunérations qui n'en consomment pas. Pour ceux qui consomment des emplois, il s'agit évidemment des dépenses des personnels permanents de l'établissement, c'est-à-dire la rémunération des enseignants, hors heures complémentaires. Cela représente 113 M€ en prévision. La prévision est de 43 M€ pour le personnel BIATOSS. La prévision des contractuels dans le cadre de contrats de recherche a été évaluée à 1,1 M€, à même hauteur qu'en 2011. Nous avons également des contrats aidés, même s'il y en a peu mais ils consomment tout de même des emplois. Les contrats aidés sont les anciens Contrats d'Aide à l'Emploi (CAE), etc. Ce sont des contrats subventionnés en partie.

Ce qui ne consomme pas d'emplois sont les rémunérations accessoires, notamment tout le volume des dépenses de cours complémentaires, dont le montant brut est évalué dans notre budget à hauteur de 9,5 M€, dont une partie est effectuée par des personnels de l'établissement et la plus grande partie est effectuée par des personnels extérieurs à l'établissement, pour 55 % environ. L'ensemble de ces rémunérations accessoires représente 12,4 M€.

M. PICARD.- La différence s'explique-t-elle par les primes ?

Mme PASQUIER.- Non. Les primes sont intégrées en haut, chez les enseignants et les BIATOSS. En revanche, nous avons des vacances notamment administratives ; des contrats étudiants, qui sont considérés comme des vacances administratives et qui ne consomment pas d'emplois. Cela représente environ 1 M€. Vous avez également des cotisations patronales non pas sur les personnels de l'établissement mais sur les personnels extérieurs qui n'ont pas la qualité de fonctionnaires. C'est environ 40 % du montant brut des cotisations.

Nous vous proposons ce plafond d'emplois pour 2012, c'est-à-dire à l'identique de ce qui a été proposé et voté en 2011, puisque l'État n'a pas modifié à ce jour le plafond des emplois pour l'UPEC. Nous proposons également de maintenir à l'identique le plafond financé sur ressources propres de l'établissement.

M. PICARD.- Que signifient les chiffres entre parenthèses : (1), (2), (3) ?

Mme PASQUIER.- Il manque la légende. C'est un tableau qui nous est demandé, avec une remontée au Rectorat et au Ministère. Cela renvoie à certains éléments. Ce sont des éléments de réponse au Rectorat.

En dehors de la masse salariale, il y a une enveloppe non négligeable concernant nos

investissements et plus particulièrement nos travaux, à hauteur de 6,8 M€ prévus sur l'exercice 2012, dès le budget initial. Je passe très rapidement puisque Dimitra GAKI va vous présenter en détail l'ensemble de ce programme pluriannuel de travaux.

Nous avons ensuite la répartition de nos dépenses par destination LOLF pour l'UPEC. Les dépenses directement affectées aux formations représentent 50 % de l'ensemble de nos dépenses, soit 108 M€. 50 M€ sont prévus en 2012 pour la recherche, soit 23 %. 6,3 M€ sont prévus pour la documentation. L'immobilier est une part non négligeable du budget initial, à 11 %, soit 24 M€. Viennent ensuite le pilotage, à 25,7 M€ soit 12 % et la vie étudiante à 2,9 M€. Vous avez la comparaison de l'évolution par destination. En ce qui concerne les formations, on peut avoir l'impression qu'il y a une diminution des prévisions de formations et une augmentation très importante des dépenses directement affectées à la recherche. L'essentiel de la variation concerne en fait l'investissement. Pourquoi ? Pour la recherche, il s'agit des trois projets DIM financés pour l'IMRB, le CREET et le LISA, qui représentent une somme non négligeable budgétisée dès le budget initial, alors qu'en formation, il y a eu une première répartition de dotations d'investissement aux composantes pour les formations mais on sait qu'il y aura d'autres projets en cours d'exercice, donc des allocations supplémentaires d'investissement.

Pour les bibliothèques et la documentation, on passe de 6 M€ en constaté 2010 à 6,3 M€ en 2012. La prévision pour l'immobilier est très importante cette année, comme nous l'avons vu tout à l'heure. S'agissant du pilotage, à 25,7 M€, c'est le maintien des prévisions de 2011. Il s'agit de 2,9 M€ pour la vie étudiante.

Comme nous l'avons vu tout à l'heure, nos ressources de fonctionnement sont équilibrées avec nos charges de fonctionnement, à hauteur de 235 M€. Nous prévoyons un résultat à 0 pour l'exercice 2012. Néanmoins, nous générons une capacité d'autofinancement pour nos investissements par les dotations d'amortissement à hauteur de 3,7 M€. Nous générons des recettes d'investissement, notamment dans le cadre des DIM, à hauteur de 4,7 M€, pour une prévision de dépense d'investissement à hauteur de 11,8 M€. Il est donc nécessaire de prévoir un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 3,4 M€, ce qui porterait notre fonds de roulement à 17,9 M€ en fin d'exercice 2012, soit l'équivalent de 31 jours de fonctionnement en prévisionnel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez par ailleurs reçu les documents budgétaires.

M. CUESTA.- Il y a déjà eu tout à l'heure des questions qui ont été abordées en Commission des Moyens, entre autres sur les plafonds d'emplois et la masse salariale, sur la délégation des contrats doctoraux au PRES. La Commission des Moyens a également regardé l'évolution des dépenses par destination, entre autres les évolutions pour la partie recherche, avec une explication. La première année voyait une meilleure affectation des dépenses de personnel. L'année suivante, il y avait des contrats mais ce n'étaient pas les mêmes effets, qui font que l'on augmentait en recherche.

Il y a eu également des questions sur les amortissements et prévisions, sur la différence et sur ce qui nous restait en amortissement par rapport à la reprise sur provision qui avait été

faite mais les réponses ont été données. À l'issue de cela, la Commission des Moyens a proposé que soit faite la présentation en CA que vous venez d'avoir.

Mme CHEVALIER.- Je voudrais compléter car j'étais à la Commission des Moyens. Il y a eu un débat assez long sur la partie pilotage et animation des programmes et notamment sur le chapitre pilotage du système universitaire, page 8 du document budgétaire. J'avais posé la question de la destination des 577 345 €. Il m'avait été répondu par la Commission des Moyens que l'on aurait des explications aujourd'hui sur cette somme. Je complète ma question puisque j'ai regardé le budget initial 2011 entre-temps. Sur cette même ligne, le budget initial 2011 était de 214 914 €. J'aimerais comprendre ce qui justifie la multiplication par plus de 2 de cette partie de pilotage du système universitaire. Il m'a été répondu que le pilotage du système universitaire, c'étaient les délégations syndicales !

Mme PONTIER.- Non restitué ainsi est une caricature.

M. CUESTA.- Je sais que ce n'est pas moi qui ai dit cela. Mais effectivement, pour l'I.U.T, dans cette ligne budgétaire, nous avons trois délégations CGT.

Mme PONTIER.- Il a été répondu que dans le pilotage des établissements, il y avait aussi le pilotage des composantes. C'est au moment où l'on a dit cela que Christian CUESTA, abandonnant sa « casquette » de Président de la Commission des Moyens et prenant celle de Directeur d'IUT, a dit : « Par exemple, dans le pilotage chez nous, il y a des décharges syndicales pour 3 personnes ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne comprenais pas l'expression et Claude PASQUIER m'a répondu : « Dans le pilotage, il y a le pilotage de l'établissement et celui des composantes. Lorsque des collègues ont des décharges syndicales, CNU ou autre, c'est considéré comme une contribution de notre université au pilotage du fameux système universitaire ».

Mme CHEVALIER.- Cela fait plusieurs fois que je demande des précisions sur les délégations. Vous avez voté en CA des délégations, par exemple à l'AERES.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'étaient pas des délégations mais des décharges. Ce sont deux choses différentes.

Mme CHEVALIER.- Il y a des choix qui sont faits. Nous voudrions avoir une lisibilité.

Mme PONTIER.- Nous avons dit que nous n'étions pas capables, à l'heure actuelle de fournir une liste exhaustive de ces informations. Le système d'information n'est pas définitivement mis au point. Il y a des services qui sont surchargés et nous ne sommes pas capables, entre la Commission des Moyens et le CA d'aujourd'hui, de mettre à jour ces éléments sur le nombre de personnes qui font ceci ou cela. Nous avons donc fait une réponse globale, que Madame PASQUIER affinera peut-être mais sur laquelle nous n'aurons pas d'éléments très détaillés.

Mme PASQUIER.- Il s'agit essentiellement de masse salariale. Nous avons demandé à chacun des composantes et services d'identifier, pour chaque personnel enseignant d'une part et pour chaque personnel BIATOSS d'autre part, l'activité LOLF la plus proche de leur activité, notamment pour un certain nombre de composantes qui ont des décharges syndicales ou des

personnels enseignants mis à disposition du Ministère.

Par ailleurs, il y avait également plusieurs personnes que l'on rémunérait pour le compte de l'AMUE. C'était aussi du pilotage système universitaire. C'est la traduction de la masse salariale correspondant à l'identification de tous les personnels de l'établissement, qui ont une charge en dehors de l'UPEC pour le besoin du système universitaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Quand c'est l'AMUE, je précise que le salaire nous est reversé, ce qui n'est pas le cas d'une décharge syndicale. Cela fait partie de la liberté syndicale.

Mme CHEVALIER.- J'ai une question précise. Est-ce là qu'apparaissent les personnels délégués à la SATT ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non. Pour l'instant, ce n'est pas fait. Il faudra demander à Monsieur HITTINGER une présentation détaillée.

Mme PONTIER.- C'est la société de valorisation de la recherche.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La SATT se met en place. Il y a actuellement une seule personne qui s'y consacre et est toujours à l'UPEC, la deuxième étant en cours d'arrivée.

M. PICARD.- N'est-ce pas lié à l'apparition du RNA ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non.

Mme PASQUIER.- Nous avons essayé de mieux identifier pour pouvoir vous présenter un budget par destinations LOLF. Il fallait ventiler notre masse salariale par destinations LOLF, nous avons donc demandé à chaque composante et service d'identifier l'activité de chaque personne de la composante et du service.

M. PICARD.- Il suffit d'avoir le commentaire des rubriques 171 et 172. Cela répond à la question.

Mme PONTIER.- Non. Cela va au-delà de la question puisque notre collègue voudrait avoir des précisions, que nous ne pouvons donner maintenant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- L'enseignant-chercheur ou l'enseignant a du temps pour l'enseignement, pour la recherche et pour le pilotage de l'établissement. Pour ma part, c'est essentiellement du pilotage de l'établissement. Mon temps de travail figure-t-il là ?

Mme PASQUIER.- Oui, et c'est vrai pour tous les personnels de l'établissement.

M. PICARD.- À la Commission des Moyens, ma collègue Vèrène CHEVALIER s'est lancée dans une tentative de comparaison à propos du plafond d'emplois d'Équivalents Temps Plein travaillé durant l'année 2009. Les explications n'étaient pas très claires, notamment sur la définition du plafond d'emplois d'État et je souhaiterais qu'elles soient redonnées en séance plénière. D'après ce que j'ai compris, ce n'est pas le plafond d'emplois donné par l'État à l'année X mais le plafond d'emplois donné par l'État plus un certain nombre d'emplois créés par l'université puis incorporés dans le plafond État. Est-ce cela ? Cela paraît un peu curieux.

Mme PASQUIER.- Ce n'est pas le même périmètre entre les emplois État et la dotation ministérielle pour rémunérer la masse salariale. Pourquoi ? L'État dote l'université pour un certain nombre d'emplois. Pour autant, figurent néanmoins dans notre plafond d'emplois État

des personnels qui sont rémunérés sur des ressources propres de l'établissement. Il s'agit des personnels titulaires gagés sur ressources propres de l'établissement. Effectivement, ces emplois ne sont pas financés par une dotation du Ministère. Néanmoins, ils apparaissent dans notre plafond d'emplois État parce qu'il s'agit en fait de fonctionnaires.

M. PICARD.- Il n'y a pas de corrélation entre le plafond et les sommes versées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non. C'est la raison pour laquelle nous avons précisé en octobre, lorsque nous avons voté la transformation de 8 contractuels en titulaires, que cette transformation aurait un coût que nous supporterions. L'État est d'accord pour que nous fassions un peu plus de fonctionnaires avec nos contractuels car c'était dès le départ une compensation de notre sous-emploi d'avant l'intégration de l'I.U.F.M mais il ne financera pas le surcoût car les contractuels ont un coût.

Mme CHEVALIER.- Pour poursuivre sur le chapitre plafond d'emplois, je suis effectivement remontée à 2009. Il me manque 2010 car je n'ai pas de secrétariat particulier pour gérer mes papiers. En revanche, j'ai 2011 et 2012. L'année dernière à la même période, nous avons voté le même tableau que celui qui nous est affiché mais alors que l'on nous fait voter aujourd'hui 1 299 emplois de titulaires permanents, enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, nous en avions 1 302 l'année dernière à la même période. En revanche si j'ai bien compris, le nombre de BIATOSS reste identique (831) par rapport à l'année dernière. J'aurais souhaité avoir des explications à ce sujet.

Mme PASQUIER.- En cours d'exercice, le Ministère nous a notifié notamment des réductions au titre des surnombres des PUPH en Médecine. C'est ce que nous avons traduit et ce que nous vous avons présenté au moment de la DBM1 de 2011. Cela évolue car nous perdons des surnombres ou nous en gagnons.

M. PICARD.- Que sont les surnombres ?

Mme PASQUIER.- C'est uniquement pour la Médecine. Lorsque des personnels PUPH partent à la retraite, nous avons l'autorisation de garder un surnombre en plus de l'emploi qu'ils ont libéré.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un cas très particulier. Autrefois, c'était aussi le cas pour tous les PR. C'était une sorte de privilège universitaire, qui faisait que l'on pouvait rester 3 ans de plus en fonction.

Mme VERMEULLE.- C'est toujours le cas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui mais nous ne pouvons plus republier l'emploi si la personne reste 3 ans de plus. Si quelqu'un décide de rester jusqu'à 68 ans, nous ne pouvons pas recruter un plus jeune pendant ce temps. Il faut attendre que le poste se libère, tandis que cette règle est restée pour les médecins. Ils ont toujours plein de privilèges...

Mme PASQUIER.- C'est évidemment du non pérenne, c'est-à-dire que c'est en fonction de la réalité des surnombres. Le Ministère dit, par exemple au 1^{er} septembre : « Vous avez perdu tant de surnombres ou vous avez gagné tant de surnombres ». Cela joue sur le plafond État.

Mme CHEVALIER.- La deuxième partie de ma question concerne le nombre inchangé de

BIATOSS, à 831, alors que l'on en a créé 8 si j'ai bien compris. Pourquoi ne les voit-on pas apparaître en 2012 ?

M. BOUARD.- Le plafond d'emplois ne correspond pas à la réalité des emplois occupés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le plafond d'emplois est plus haut que ce que nous consommons. Nous n'atteignons pas le plafond. Le fait que nous augmentions de 8 ne joue pas sur le plafond mais sur la consommation d'emplois.

Mme PASQUIER.- C'est sur la réalité des effectifs. Nous n'avons pas 831 titulaires BIATOSS.

M. PICARD.- Il serait intéressant d'avoir à l'instant T le nombre de personnes effectivement employées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est variable d'un mois à l'autre.

Mme PASQUIER.- Lorsque nous avons présenté l'exécution 2010, nous vous avons présenté la consommation réelle des emplois. Dès que nous aurons terminé l'exercice 2011, nous ferons et nous comparerons 2010 et 2011.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il faut également comparer au mois le mois.

M. ZEHOU.- Les représentants des étudiants voulaient intervenir sur ce budget, qui n'est toujours pas suffisant pour permettre à l'université de continuer à mener sa mission d'enseignement supérieur. Ce n'est pas un reproche que nous faisons à l'université ni même à sa direction mais à l'État, qui est celui qui donne principalement des subventions à l'université. L'État ne donne pas assez à l'université pour qu'elle puisse mener sa mission.

Nous faisons également le constat que le budget de 2012 est supérieur à celui de 2011. La subvention de l'État est supérieure par rapport à l'année dernière. Nous ne voulons pas donner un message négatif. Lorsque l'État fait des efforts et qu'il y a des améliorations, nous considérons que ce n'est pas notre rôle que de faire passer un message négatif. Par conséquent, nous ne voterons pas contre ce budget mais nous ne voterons pas pour car nous considérons qu'il y a encore un travail à mener pour que ces subventions augmentent. Nous nous abstiendrons mais nous déposerons une motion que nous voterons en fin de séance, pour insister sur la responsabilité de l'État vis-à-vis de cette situation.

Mme PONTIER.- Y a-t-il d'autres demandes de précisions sur le budget ou sommes-nous prêts à voter ?

(Il n'y a pas d'autres questions)

1.2. Approbation du budget

(Monsieur BÉDOUET donne les procurations)

Mme PASQUIER.- Je voudrais préciser que le vote du budget est le vote du montant du budget et du plafond d'emplois.

Mme LA PRÉSIDENTE.-... Qui n'évolue pas. Nous verrons la consommation d'emplois.

(Il est procédé au vote à main levée)

Résultat du vote : 28 voix,

Aucune voix contre,

2 abstentions,

26 voix pour.

Merci de votre confiance et merci à toute l'équipe. Nous affinons le détail de notre dépense dans la présentation, ce qui amène d'autres questions mais c'est normal.

Dimitra GAKI va vous présenter les prévisions annuelles de travaux, qui supposent que vous gardiez un bon fonds de roulement car nous avons des ambitions en travaux non financés par l'État, c'est-à-dire financés par nous-mêmes.

Mme GAKI.- L'ensemble de ces travaux est présenté dans le document du plan pluriannuel de travaux, qui a été donné avec le document de préparation budgétaire. Sur le site de Créteil CMC, sur le budget propre UPEC, avec une maîtrise d'ouvrage UPEC, nous prévoyons :

- Les travaux de rénovation du hall pour un montant global de 850 000 €, toutes dépenses confondues, dont une dépense pour 2012 de 657 500 € environ. Le démarrage des travaux interviendra fin janvier début février et la fin des travaux aura lieu en juillet 2012.
- La surélévation du bâtiment I3, pour un montant global de l'opération, toutes dépenses confondues, de 2,3 M€ et une dépense courant 2012 de 700 000 €. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et le démarrage des travaux aura lieu au courant du deuxième trimestre 2012.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous voyez l'extension du I. Pour ceux qui voient comment sont les bâtiments du CMC, les niveaux ne sont pas les mêmes. Faute d'avoir des constructions supplémentaires, nous avons fait ce choix d'ajouter un étage à l'aile la plus basse (nous ne pouvions en ajouter deux à cause des fondations), ceci pour redonner de la marge à ce bâtiment dans lequel se trouvent l'administration quasiment dans son ensemble, des services à l'étudiant et à l'utilisateur (la formation continue, le service de scolarité, le service de vie de l'étudiant, SCUIO) et une partie importante de la Faculté des Lettres, plus la présidence au sens politique du terme. Je rappelle que ce bâtiment était au départ conçu pour être l'un des Départements de l'I.U.T au moment de la création de l'université puisque la Faculté des Lettres devait être à Boissy-Saint-Léger. Cette université n'a jamais été achevée puisque toute une partie n'a jamais été construite. Il n'y a pas eu de bâtiment administratif ni de bâtiment pour la Faculté des Lettres, lorsque le projet de Boissy-Saint-Léger a été abandonné. Nous nous sommes tous retrouvés dans ce bâtiment où il y avait même l'IUP à une époque.

Ce n'est pas du luxe, de même que la rénovation du bâtiment I ne sera pas du luxe, pour tous ceux qui y habitent mais également pour tous nos visiteurs, avec l'idée d'arriver à une qualité de ce qu'est le bâtiment P. Le modèle pour nous est le hall du bâtiment P. Un bon travail a été fait et les conditions de travail et d'accueil au bâtiment P sont nettement supérieures à celles du bâtiment I. Nous sommes très gênés. Beaucoup d'invités passent par le sous-sol, ils prennent donc tous les escaliers et voient les murs dégradés, etc. Pour faire

les travaux nécessaires, il faut avoir commencé à déménager les services, ce qui est fait. Les RI sont partis et nous enlèverons le courrier.

Mme GAKI.- Il est parti.

Mme PONTIER.- Il est parti au bâtiment P.

Mme BOIVIN.- C'est un conseil budgétaire et nous sommes là pour parler plutôt d'argent que de calendrier. Ce qui n'est pas parti, c'est la Faculté des Lettres. Je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit aux interlocuteurs que j'ai eus. J'ai découvert ce calendrier la semaine dernière, avec des travaux dont les nuisances sonores vont être inimaginables. Je n'imagine pas que les travaux puissent avoir lieu en même temps que les cours.

Mme GAKI.- Nous travaillons actuellement sur le calendrier avec les entreprises et nous reprendrons contact avec vous afin de caler les travaux au moment où ils seront moins nuisibles pour les cours. Nous attendons le retour de notre coordinateur de pilotage de chantier, qui fait partie de la maîtrise d'œuvre. Nous essayons de cadrer les choses pendant les horaires qui vous dérangeront le moins. Nous reviendrons vers vous très prochainement.

Mme BOIVIN.- Je le sais mais je suis désolée, les horaires que l'on m'a communiqués hier soir sont des horaires pendant lesquels nous avons des cours. Je pense que ces travaux ne sont pas concevables pendant les cours. C'est tout simplement impossible.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous verrons cela en comité des travaux et avec vous.

Mme BOIVIN.- J'aurais souhaité que l'on en parle le semestre dernier plutôt que d'apprendre la semaine dernière que les contrats étaient déjà signés avec les entreprises.

Mme BOURILLON.- Le calendrier est tout de même lié au temps que l'on passe à faire des travaux. Pour un calendrier entre janvier 2012 et juillet 2012, les entreprises n'imaginent pas qu'elles pourront vraiment travailler entre tel et tel créneau horaire et entre tel et tel autre créneau horaire.

Mme GAKI.- Si. Nous discutons avec elles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous connaissons les problèmes et nous ne pourrions pas faire des travaux de cette ampleur uniquement pendant l'été. Il faudra trouver des solutions.

Mme BOIVIN.- Il faut le faire pendant les heures où il n'y a pas de cours.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le coût de la dalle est énorme, à 6 M€. C'est tout le béton à faire. Cela coûte très cher mais c'est tout un réaménagement et non uniquement le béton.

M. PICARD.- Vous deviez refaire l'étanchéité du bâtiment T.

Mme GAKI.- C'est prévu.

- S'agissant de la restructuration et l'étanchéité de la dalle, ce n'est pas uniquement une opération technique. C'est une opération technique pour la réfection de l'étanchéité, qui a 40 ans, mais c'est également une requalification de la dalle de l'université. C'est une opération toutes dépenses confondues de 6 M€, qui démarrera avec le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre en 2012. La fin des travaux est estimée en 2015. C'est une opération longue.

- Construction d'un bâtiment modulaire une dépense globale de 4,65 M€, dont une dépense en 2012 de 90 000 € pour le concours. Ce bâtiment modulaire sera aussi bien pour l'enseignement que pour des services administratifs.

M. PICARD.- Où sera-t-il ?

Mme GAKI.- Il sera à la place des préfabriqués entre le P et le L. On remplacera des préfabriqués anciens qui ont une qualité à moindre confort.

M. PICARD.- L'amphi marron reste-t-il ?

Mme GAKI.- Ce n'est pas sur cette emprise. Il est sous l'emprise de la Maison de l'Environnement, donc sur un financement CPER, avec une maîtrise d'ouvrage de la Région Île-de-France. Le concours a eu lieu fin 2011. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et la fin des travaux est prévue pour 2014.

M. PICARD. - On casse l'amphi...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, ce n'est pas une perte.

Mme GAKI.- C'était prévu. Un petit amphi est prévu dans la Maison de l'Environnement.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- C'est un sujet. Pour combien de places ?

Mme GAKI.- Un peu plus d'une centaine de places.

Mme MILLOT.- Il y a le problème de l'amphi et celui de la période transitoire puisque je suppose que les travaux ne se feront pas sur un mois mais qu'ils s'étaleront sur plus d'une année. Qu'avez-vous prévu pendant cette période transitoire pour les cours ?

Mme GAKI.- Le projet choisi permet de maintenir l'amphi marron en place pendant les travaux.

Mme MILLOT.- Je suppose que les préfabriqués ne sont pas maintenus.

Mme GAKI.- De la même manière, le bâtiment modulaire ne sera pas à la place du préfabriqué. Nous demandons la construction du bâtiment pour enlever ensuite les préfabriqués. Nous essayons de faire cela. C'est en tout cas dans nos prescriptions. Le projet choisi pour la Maison de l'Environnement est très compact (il l'est également pour des raisons environnementales) mais il permet de laisser du terrain libre. C'est la Région qui gère cette opération. Nous n'avons pas la maîtrise totale de la maîtrise d'ouvrage mais nous demandons en tout cas d'avoir la possibilité de maintenir l'amphi marron puisqu'il ne sera pas forcément touché. Je ne peux pas vous le garantir aujourd'hui mais nous avons ce type de discussion.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- J'insiste. Si l'amphi marron doit disparaître à terme, un amphi de 100 places est tout de même très petit pour une Maison de l'Environnement où l'on imagine qu'il y aura des colloques internationaux. Pour les colloques, le nombre de participants est de grande ampleur. N'est-il pas encore possible de changer... ?

Mme GAKI.- Non. L'opération est déjà trop engagée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il faut voir comment s'organise la pédagogie au fil des années. *A priori*, on est moins dans le grand amphi et plus dans les petits amphis où les grandes

salles de cours.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- C'est pour les colloques. 100 personnes, c'est pour un petit colloque.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a d'autres amphis dans l'université.

Mme GAKI.-

- Pour le réaménagement de la Maison de l'Étudiant, le financement de la région Île-de-France sera de 215 000 € plus 215 000 € mis par l'université. C'est une rénovation.
- À Créteil Mail des Mèches, nous prévoyons sur le budget propre de l'UPEC le ravalement du bâtiment Sciences Économiques, pour des raisons techniques d'étanchéité des façades : 1,2 M€ en opération toutes dépenses confondues. Les études démarreront en 2012 et les travaux en 2013. La première dépense en 2012 sera de 35 000 €. Ce sont des budgets pluriannuels étalés dans le temps.
- Pour la Médecine, sous la maîtrise d'ouvrage de l'UPEC, la plate-forme Immunomonitoring phase 1, pour 300 000 €, dont une dépense prévue de 200 000 € en 2012. Les travaux sont en cours. Nous aurons une livraison au premier trimestre 2012.
- Sur le CPER, financement de la Région Île-de-France, de 25 M€ sur l'ensemble du site Mondor pour la totalité du schéma directeur. Plusieurs projets démarrent ou ont déjà commencé : le regroupement des animaleries (4,56 M€ toutes dépenses confondues). Le concours de maîtrise d'œuvre est en cours. Les études de maîtrise d'œuvre commenceront au deuxième semestre 2012 pour des travaux en 2013-2014.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La Région est dans une situation financière complexe, comme beaucoup de collectivités, avec une difficulté très forte à dégager des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en 2012. Nous avons l'assurance du CPER de 25 M€ mais nous avons beaucoup de mal à obtenir des autorisations, excepté pour la Maison de l'Environnement, pour laquelle c'est bien parti. Pour Mondor, pour lequel nous n'avons bouclé le financement à hauteur de 25 M€ que cet été, puisque nous avons agrégé le plan, notre interlocutrice fait tout ce qu'elle peut et pense avoir trouvé des solutions pour nous dégager quelques autorisations d'engagements et crédits de paiement pour 2012 mais cela supposera qu'entre nos services (particulièrement Dimitra GAKI) et les services équivalents de la région, on arrive à décomposer en tout petits programmes tout ce que l'on pourra pour 2012, afin que la Région n'ait pas à engager 6 M€, comme nous l'avions demandé au début, sur les 25 M€. C'est impossible pour la région en 2012 car elle aura en 2012 de nombreuses choses qui étaient sous forme d'études en 2011 ou en 2010, qui deviendront des crédits de paiement en 2012 et qui ne passeront pas. Nous espérons que cela ira mieux en 2013 et 2014. Ce n'est pas faute de nous soutenir politiquement. Je pense que le Conseil Général a le même souci. Les collectivités sont justes.

Mme PIERRE.- Nous avons un programme pluriannuel d'investissement et des autorisations

de programmes qui prennent en compte l'évaluation des ressources. Elles sont en diminution.

Mme LA PRÉSIDENTE.-... Avec des problèmes d'emprunt, de toute façon. Tout le monde a actuellement des difficultés pour emprunter. Les collectivités ont par ailleurs des problèmes.

Mme PIERRE.-... D'autant plus que la presse a annoncé ce matin que les subventions aux collectivités diminueraient encore de 2 Md€.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes en discussion sur ce que nous pouvons avoir en crédits de paiement et en autorisations d'engagement de la Région en 2012. Ce n'est pas encore bouclé.

M. PICARD.- Puisque nous sommes dans les autorisations de programmes, crédits d'engagement et crédits de paiement, n'a-t-on pas l'obligation d'avoir la même ventilation que pour les investissements ?

Mme GAKI.- Non. Pour les investissements, ce sont des opérations pluriannuelles. Si je prends le cas du regroupement des animaleries, ce sont 4,56 M€ toutes dépenses confondues en plusieurs marchés puisqu'il y a des marchés de prestations intellectuelles et des marchés de travaux. Malgré tout, nous ne dépenserons effectivement en crédits de paiement que 210 000 € en 2012.

M. PICARD.- Pourquoi n'a-t-on pas indiqué la ventilation ?

Mme GAKI.- Nous n'avons pas fait le détail.

M. PICARD.- Normalement, vous devez le faire.

Mme GAKI.- Oui, nous le faisons opération par opération.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si des travaux ralentissent pour un bâtiment, nous irons plus vite pour d'autres. Nous dépenserons au fur et à mesure que nous pourrons avancer.

Mme GAKI.-

- L'aménagement d'un laboratoire de recherche au sein du bâtiment EFS, qui se trouve sur le site de Mondor : opération de 1,2 M€ et une dépense en 2012 de 571 000 € pour les travaux. La fin des travaux est prévue au premier trimestre 2013.
- La plate-forme Immunomonitoring phase 2 pour 1,2 M€ : il y aura des études en 2012 et les travaux interviendront en 2012-2013.
- Bâtiment provisoire pour l'enseignement : 1,2 M€. C'est l'une des phases du schéma directeur. Il faut libérer de la place dans la Faculté de Médecine pour pouvoir effectuer les travaux. Les études auront lieu en 2012-2013 et les travaux en 2013.
- Transfert de la Direction de l'IMRB : c'est une petite opération préalable à la deuxième phase de la plate-forme Immunomonitoring, au premier semestre 2013.
- Une animalerie au cinquième étage, pour une dépense de 200 000 € toutes dépenses confondues. Les études auront lieu en 2012. La dépense en 2012 sera d'environ 60 000 €.

M. PICARD.- Vous devez regrouper les animaleries.

Mme GAKI.- Oui. C'est un cas particulier pour une partie des expérimentations sur animaux, que nous devons garder sur cette plate-forme proche de la recherche.

- Sur l'IUT de Créteil Vitry, le transfert du LISSI. Les travaux seront livrés en mars 2012 pour un montant global de 1,43 M€. La dernière dépense en 2012 sera de 453 000 €.
- À Torcy, la création d'un parking sur financement du Conseil Général 77 : 750 000 € toutes dépenses confondues. La fin des travaux est prévue en janvier 2013. L'opération touche à sa fin.
- Pour le CPER, nous demandons le ravalement et l'amélioration thermique du bâtiment de Torcy, pour 800 000 €.
- À Maisons-Alfort, un projet commun avec Médecine et ENVA, sur contrat particulier Région Île-de-France, à hauteur 3 M€, et un complément sur une convention Région Île-de-France 2013-2020. Le projet global est estimé à 15 M€ pour le Centre de Formation et de Recherche aux Techniques Thérapeutiques Innovantes, qui comprend le transfert du CRC, actuellement sur le site de Médecine à Mondor, vers le site de l'ENVA. Nous lançons les études de programmation. La dépense prévue en 2012 est d'environ 70 000 € pour ces études.
- Sur le site de Sénart, pour l'I.U.T de Sénart Fontainebleau, avec une maîtrise d'ouvrage de la Région Île-de-France, la construction d'une bibliothèque universitaire pour 5 M€. Les études de maîtrise d'œuvre commenceront début janvier. Le concours a eu lieu fin 2011. La fin des travaux est prévue en 2014.
- Pour le CPER, la construction d'un bâtiment pour les filières professionnelles, sur contrat particulier entre la Région Île-de-France et le Conseil Général 77, avec une maîtrise d'ouvrage de la Région Île-de-France. La fin des travaux est prévue en 2016 pour un montant global de l'opération de 8 M€.

S'agissant des autres opérations tous sites :

- La signalétique, sur le budget propre de l'UPEC. Le marché a été notifié cette semaine. Nous commencerons par le CMC et nous pourrons ensuite l'utiliser pour l'ensemble des sites de l'UPEC : 600 000 € au total dont 250 000 € en 2012.
- Diverses autres opérations de gros entretiens, réparations et améliorations fonctionnelles. Vous avez le détail par composantes, pour un total de 3,113 M€, dont 2, 724 M€ dans le budget patrimoine qui vous est présenté ici, le reste étant dans le budget alloué aux composantes.

Figure dans ce budget l'étanchéité de la toiture du bâtiment T, pour 523 000 €.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela montre l'ampleur des moyens que nous devons mobiliser au fil des années. C'est en partie la région mais il y en a beaucoup sur ressources propres. Je tiens à vous remercier car cela montre également l'ampleur du travail qui est fait à la Direction du

Patrimoine, puisque c'est l'ensemble de la Direction sous votre responsabilité. Il y a les aspects immobiliers mais également les aspects financiers et juridiques. Nous avons encore eu récemment la visite du contrôle sécurité pour les bâtiments I, P et T. Nous avons eu un avis favorable de la Commission de sécurité. La responsabilité juridique de l'université est très forte sur l'ensemble des bâtiments. L'aspect le plus visible concerne les ascenseurs mais tous les aspects de sécurité sont travaillés par Dimitra et par toutes ses équipes. Je tiens à vous remercier au nom de tout le monde car c'est énorme à piloter en même temps, puisque les personnels sont sur toutes ces opérations à la fois.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Pourrait-on avoir le document présenté ?

Mme GAKI.- Oui.

Mme PONTIER.- Cela vous sera envoyé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une Commission « locaux » lundi.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- S'agissant du ravalement du bâtiment Sciences Économiques, c'est un bâtiment tout neuf.

Mme GAKI.- Il a 11 ans.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Un problème d'étanchéité, même après 11 ans... La malfaçon n'a-t-elle pas été vue ?

Mme GAKI.- On ne peut pas parler de malfaçon.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Faut-il un ravalement tous les 10 ans ?

Mme GAKI.- Cela dépend des types de matériaux utilisés. Certains dépassent les 10 ans, d'autres n'y arrivent même pas.

2. VIE DE L'ETABLISSEMENT

2.1. Point d'information relatif aux élections aux trois Conseils de l'UPEC

Mme RIOU.- Je voulais faire un point d'étape sur l'organisation des élections, en particulier un point sur le calendrier et sur certaines dates qui vont appeler la vigilance des électeurs.

En premier lieu, le Comité électoral constitutif se réunira lundi. Il a été renouvelé. Nous discuterons à cette occasion de l'organisation des élections et de chacune de ses étapes.

Je souhaitais en particulier vous indiquer que les règles électorales ayant changé, il convient d'être très vigilant au respect de certaines dates de demande en particulier d'inscription sur les listes électorales. Les arrêtés seront affichés aujourd'hui.

Nous allons reprendre ensemble le calendrier. Les listes électorales seront affichées le 11 janvier. À cette occasion, il y a également une date butoir de demande de rattachement à un secteur de formation, pour certains personnels pour lesquels cette information est nécessaire. La date butoir de réception des candidatures et le cas échéant des professions de foi a été fixée au 17 janvier pour les usagers et au 18 janvier pour les personnels. Une date importante est la date limite de demande d'inscription des personnels sur les listes électorales, le 27 janvier. Cette étape concernera désormais les contractuels enseignants qui

exercent dans l'établissement un tiers de leurs obligations de référence, soit 64 ou 128 heures, en fonction du poste support. Il est vraiment nécessaire de respecter cette date. En revanche, l'inscription est toujours possible jusqu'au jour du scrutin.

Cela concernera par ailleurs les titulaires d'autres établissements qui effectuent des heures d'enseignement pour au moins un tiers des obligations de référence.

Pour les usagers, les règles ne changent pas. Il y a toujours une demande d'inscription sur les listes qui doit être faite pour les stagiaires de la formation continue, pour les auditeurs. En revanche, le décret indique désormais ce délai, qui est plus qu'indicatif. Il est tout de même possible de faire une inscription le jour même mais le décret précise désormais qu'aucune contestation sur la composition des listes électorales ne pourra être effectuée après le scrutin. C'est également pour cela qu'il appelle la vigilance des électeurs sur le respect des dates de demande de rectification des listes.

L'affichage des candidatures sera effectué le 20 janvier, après réunion du Comité électoral consultatif. La rectification des listes électorales sera possible exceptionnellement jusqu'à la date du scrutin. Il sera nécessaire d'apporter les éléments qui permettent de justifier de la qualité d'électeur. Pour le reste, les règles ne changent pas. La constitution du bureau de vote et l'affichage de leur composition interviendront au plus tard le jour du scrutin. De la même manière, les règles n'ont pas été modifiées par le décret sur ce point. Le scrutin aura lieu les 1^{er} et 2 février et le dépouillement sera effectué le jour même. La publication des résultats doit intervenir dans les deux ou trois jours.

L'information sera effectuée par voie d'affichage sur chacun des sites de l'université. Ces règles demeurent les mêmes. Elle sera également effectuée sur l'Intranet et sur Internet. Un certain nombre de documents seront annexés, dont l'arrêté sur l'Intranet et sur Internet. On y trouvera également toutes les demandes d'inscription sur les listes et les formulaires de dépôt des candidatures et de listes.

J'attire également votre attention sur le respect des secteurs au CS et au CEVU. Pour le CA, je rappelle également qu'il faut prévoir dans la composition des listes la représentation de chacun des quatre secteurs prévus par la loi, rappelés dans l'arrêté d'organisation. Nous avons préparé un tableau qui permet d'identifier ces secteurs pour chacun des collèges, qui devrait aider à la constitution des listes. Tous les formulaires seront également affichés cet après-midi et disponibles très rapidement sur Intranet.

M. PICARD.- Qu'est-ce qu'un secteur ?

Mme RIOU.- Ce sont les secteurs disciplinaires.

M. ZEHOU.- La date de la réunion consultative pour valider les listes n'est pas indiquée sur le calendrier.

Mme RIOU.- La première réunion du Comité électoral consultatif aura lieu lundi. C'est plus un point d'organisation. La réunion pour valider les listes aura lieu lorsque les listes seront extraites.

M. ZEHOU.- C'est-à-dire entre le 17 et le 20. Est-ce cela ?

Mme RIOU.- Pour les listes électorales, ce sera un peu avant. Pour les listes de candidatures, ce sera entre la réception des candidatures le 17 et l'affichage le 20.

M. ZEHOU.- Il faudra nous donner la date....

Mme RIOU.- Bien sûr.

M. GEIGER.- Cela n'a rien à voir avec l'I.U.F.M. Je demande qu'une vigilance soit assurée sur l'édition des listes électorales par les services pour la section CNU des enseignants-chercheurs. Nous avons signalé plusieurs fois que les sections interrogées et qui permettent de faire des regroupements n'étaient pas la section de l'occupant de l'emploi mais quelquefois la section d'origine de l'emploi, ce qui peut être tout à fait différent, d'autant plus avec la gestion dynamique des emplois telle qu'elle est mise en œuvre. Il y a eu des soucis au moment des élections au CNU. Il y a encore des soucis dans les documents mis en ligne sur les services prévisionnels. C'est vraiment anormal. Dans la section du CNU, des fiches Arpège sont tenues à jour par les composantes et par les services de l'université. Que les extractions tiennent compte de la section de l'occupant et non de la section de l'origine de l'emploi, ce qui peut être totalement arbitraire. Je suis désolé de devoir refaire ce point pour les élections mais puisque nous faisons ce point, je tiens à ce que soit transmis et indiqué.

Mme RIOU.- D'accord, pour l'extraction des listes mais s'agissant des élections CNU, l'information sur le secteur CNU a été faite par le Ministère.

M. GEIGER.... Peut-être à partir d'informations transmises par l'établissement.

Mme VERMEULLE.- C'est le Ministère qui remplit sa base et il avait des informations fausses. Nous veillerons à bien faire remonter la section CNU de l'occupant et non du poste lorsqu'il a été créé.

Mme RIOU.- Pour les élections CNU, nous avons reçu très peu de demandes de rectification avant la date butoir. Nous en avons reçu un certain nombre après la date butoir, d'électeurs qui m'ont indiqué qu'ils avaient eu l'information de la demande de vérification des listes électorales mais qu'ils ne l'avaient pas fait, en pensant que cela pourrait tout de même être fait plus tard, ce qui a été délicat car nous n'avons pas la marge de manœuvre pour modifier ces informations. Ce sont des élections organisées au niveau national donc qui dépendent du Ministère, lequel a accepté que nous procédions tout de même à cette modification. Cela a nécessité un temps de travail avec le Ministère, qui aurait pu être anticipé.

3. VIE ÉTUDIANTE

3.1. Répartition du Fonds de Soutien aux Initiatives Étudiantes (FSIE) – 7^{ème} appel à projets pour l'exercice 2011

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons des projets FSIE à examiner.

Mme PONTIER.- Les collègues VP CEVU qui devaient être présents ne sont pas là parce qu'ils sont largement mobilisés sur IDEFI, qui doit être déposé aujourd'hui. Nous allons présenter les projets de Fonds de Soutien aux Initiatives Étudiantes, que vous avez sur une feuille.

Un premier projet est porté par l'I.U.T de Créteil dans son Département Techniques de Commercialisation, avec une manifestation nommée « Les Alticiades », qui se répète chaque année. Je me tourne vers notre collègue Sandrine CADENAT puisqu'elle est de ce Département.

Mme CADENAT.- C'est une manifestation qui a lieu chaque année et qui met en concurrence les Départements Techniques de Commercialisation de France. Il y a un peu plus de 80 I.U.T. Tous ne participent pas mais une très grande majorité participe. C'est un moment où chaque Département représente son université, avec des challenges sportifs, puisque cela se passe à la montagne, et gastronomiques puisque chacun représente sa région.

Mme PONTIER.- On juge de la qualité de ce qui est amené de sa propre région.

Mme CADENAT.- Il faut mettre en avant les spécificités gastronomiques de sa région. Pour l'Île-de-France, ce n'est pas facile.

Mme PONTIER.- Il y a eu un travail de la Commission, qui a souligné la nécessité de mettre en avant le logo UPEC avec des devis un peu plus complets mais le projet a été adopté à l'unanimité par le CEVU.

Il y a eu ensuite un projet présenté par l'UCEF UPEC, sur « Échanges de savoirs sur les jeux ». Ce sont des rencontres ludiques récréatives entre les étudiants de l'UPEC et les collégiens et lycéens de la ville de Moissy-Cramayel. C'est un projet sur lequel il y a eu une investigation particulière de la Commission et en particulier du Chargé de mission Vie Étudiante, Monsieur Marc GIROD.

M. ZEHOU.- Je connais l'association UCEF UPEC. C'est l'Union des Coopératives Étudiantes de France. L'essentiel de ses missions consiste à vendre moins cher des blouses ou des trousseaux de dissection aux étudiants en Sciences, du matériel scolaire ou encore des Codes Civils et Pénaux en Droit. Ils mènent des actions sur différents thèmes. Aujourd'hui, c'est sur le thème de l'échange et du savoir.

Mme PONTIER.- Il y a également eu un vote unanime en CEVU. Comme nous voyons souvent des oppositions entre nos collègues et les étudiants et entre étudiants leur appartenance syndicale ou associative, il faut souligner cette unanimité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est sur proposition de la Commission. Il y a plusieurs stades. Il y a la Commission, le CEVU et le CA. Cela a été examiné à tous les niveaux.

M. CEGIELSKI.- Il me semblait que nous avions décidé de ne plus mettre de projets tutorés dans les projets financés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela a été demandé mais nous ne l'avons pas acté. La charte du financement des activités étudiantes a été votée en CEVU. Si l'on veut la changer, il faudra la repasser en Comité Étudiant, en CEVU et en CA. Nous pouvons financer des projets tutorés à partir du moment où ces projets sont mis en œuvre par des étudiants avec une implication étudiante forte et un retour sur les compétences des étudiants.

Si vous voulez plus tard ne plus financer de projets tutorés, il faudra changer la charte de subvention aux projets étudiants, qui les incorpore pour l'instant, sous certaines conditions.

J'ai demandé à Monsieur GIROD de vérifier à chaque fois avec la Commission que ces projets tutorés impliquent bien une participation spécifique des étudiants.

Je rappelle que dans les filières professionnelles, les étudiants n'ont souvent pas le loisir d'avoir beaucoup d'activités associatives. Souvent, les associations étudiantes sont des associations de filières très mobilisées autour des projets de la filière. C'est un choix qui peut être fait mais en tout cas, il faut être logique et changer la charte. Nous ne l'avons pas changée pour l'instant. Si le prochain Conseil d'Administration veut changer la charte du Soutien aux Associations, il le fera. Pour l'instant, nous restons en conformité avec cette charte.

Mme PONTIER.- S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons voter.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.- Je voudrais séparer les deux votes.

(Monsieur BEDOUET donne les procurations)

(Il est procédé au vote à main levée pour le premier projet Les Alticiades TC Créteil 2012)

Résultat du vote :

5 voix contre,

Aucune abstention.

(Il est procédé au vote pour le second projet « Échanges de savoirs sur les jeux » de l'UCEF UPEC)

Résultat du vote :

Aucune voix contre,

Aucune abstention,

Le projet est adopté à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Mises à la réforme

Mme PONTIER.- Un document vous indique qu'un certain nombre d'ordinateurs achetés en 2003 sont obsolètes. Ce sont 28 ordinateurs qui viennent de la DSI et dont on demande la mise à la réforme. Cette proposition a été faite à la Commission des Moyens, qui a suggéré que nous vous la présentions telle qu'elle. Sauf si vous avez des questions, je vous propose que ce soit mis aux voix.

(Il est procédé au vote à main levée)

Résultat du vote :

Aucune voix contre,

Aucune abstention,

La mise à la réforme de ces ordinateurs est adoptée à l'unanimité.

M. CEGIELSKI.- Je crois que nous avons la permission de ne plus les donner au Domaine mais de les redistribuer nous-mêmes. Est-ce toujours vrai ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui.

M. CEGIELSKI.- Que va-t-on en faire ?

Mme PASQUIER.- Le choix sera fait. C'est uniquement l'avis du CA par rapport à la sortie de l'inventaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je suppose que nous avons des demandes.

M. CEGIELSKI.- Nous avons un certain nombre de demandes d'écoles, etc.

4.2. Motions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Deux motions ont été envoyées récemment. Nous vous avons envoyé la motion de Monsieur ZEHOU mais il va la commenter.

M. ZEHOU.- Je souhaiterais simplement que l'on indique le nom des personnes qui ont présenté la motion. Ce n'est pas indiqué dans le document.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sera indiqué, avec la date.

M. ZEHOU.- Cette motion reprend l'intervention que j'ai faite tout à l'heure. Il s'agit de faire un constat de certaines diminutions de budget et surtout de certaines augmentations par le Gouvernement, qui n'en sont pas réellement. Lorsque le Gouvernement décide d'augmenter le budget de la recherche, c'est essentiellement en crédit impôt recherche. Ce ne sont pas de vraies avancées pour la recherche publique.

Au niveau de la licence, nous considérons que le Gouvernement n'est pas allé suffisamment loin dans le Plan Licence ou dans son objectif d'amener 50 % d'une classe d'âge au niveau Licence. Nous faisons également un parallèle avec le problème actuel en matière de santé des étudiants, suite au texte sur les mutuelles. À partir de ce constat, nous faisons des demandes. Ce sont les trois derniers points. Nous proposons un plan pluriannuel de création d'emplois et de recrutements dans tout l'enseignement supérieur et la recherche, une remise à plat des critères de répartition de moyens (c'est le reproche que nous faisons au niveau de la LRU), une augmentation des aides sociales aux étudiants et bien sûr l'exonération de la taxe sur les mutuelles étudiantes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. C'est présenté par l'UNEF.

(Il est procédé au vote à main levée)

Résultat du vote :

Aucune voix contre,

Aucune abstention,

La motion est adoptée à l'unanimité.

Mme PONTIER.- Nous avons ensuite une motion envoyée par le SNESUP sur l'évaluation des enseignants-chercheurs. Pour les non-initiés, il est prévu qu'il y ait une évaluation systématique des enseignants-chercheurs tous les quatre ans. Cette évaluation n'a pas encore commencé mais nous avons reçu un courrier du Ministère nous demandant de la mettre en pratique dans les universités dès 2012, pour les enseignants-chercheurs nés en mars, juillet ou octobre, ce qui représente certainement pour nous un nombre d'enseignants non négligeable, alors que nous avons en même temps la campagne de promotion. Pour rappel, je vous précise que nous avons eu l'année dernière 116 dossiers à évaluer pour les promotions, sur lesquels il fallait avoir deux rapporteurs de façon systématique et porter l'avis du CA de façon systématique. Nous avons fait une réunion entre les personnes du CA et celles du CEVU, pour nous mettre d'accord sur les appréciations. C'est une méthodologie assez lourde. Je crois pouvoir dire au nom de la direction que le fait de rajouter l'ensemble des collègues qui devraient être évalués nous paraît pour le moins une opération très lourde et quelque peu périlleuse.

Mme CHEVALIER.- Pour compléter ce qu'a présenté Suzanne PONTIER, il y a effectivement une lourdeur technique, qui semble tomber sous le sens pour chacun mais le deuxième problème est celui des modalités et des critères de l'évaluation, qui ne sont clairs pour personne, ainsi que les usages de cette évaluation. Une évaluation liée à une promotion ou à une demande de promotion est une chose mais une évaluation comme cela, pour quoi faire et quels sont les usages prévus de cette évaluation ? Rien n'a été clarifié. Pour des raisons techniques et pour des raisons de gestion des carrières, nous avons proposé le texte de la motion que vous avez sous les yeux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour information, un texte similaire a été voté dans plusieurs CA d'universités. Le Ministre a demandé hier à la DGRH d'examiner une possibilité de report mais je pense qu'il est préférable que nous nous prononcions également.

Je sou mets cette motion à votre vote.

(Il est procédé au vote à main levée)

Résultat du vote :

Aucune voix contre, aucune abstention,

La motion est adoptée à l'unanimité.

Mme PONTIER.- Nous ferons également apparaître qui l'a présentée.

4.3. Procès-verbaux des 16 avril, 18 juin et 12 juillet 2010

Ces procès-verbaux ont été mis sur le site et sont dans vos pochettes. Y a-t-il des

propositions de modification ?

Mme CHEVALIER.- J'ai une modification concernant le procès-verbal du 16 avril et celui du 12 juillet. Je rappelle le contexte. Nous discutons de la charte des pratiques démocratiques. Je crois que j'avais distribué le texte. J'avais fait référence aux travaux de Patrick VIVERET. Il y a eu une erreur sur ce nom. Il faut rétablir.

Le 18 juin, j'ai à nouveau cité Patrick VIVERET pour les mêmes raisons.

Mme PONTIER.- Avez-vous d'autres demandes de modifications ?

(Il n'y en a pas)

Résultat du vote :

Aucune voix contre, aucune abstention,

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avant de nous quitter, je voudrais que nous disions ensemble au revoir à Pascale SAINT-CYR, Directrice Générale des Services, qui nous quittera le 1^{er} janvier pour prendre de nouvelles fonctions au Ministère. C'est donc un retour aux sources puisqu'elle a longtemps été au Ministère avant d'être au Rectorat. Elle était au Rectorat de Créteil donc également bien connue dans l'Académie. Elle travaillera au Ministère avec Madame GRANIER-FAUQUERT, au sein de la cellule Contractualisation. C'est l'Inspectrice Générale qui est venue nous présenter le bilan pour le passage aux compétences élargies. Je pense que Pascale SAINT-CYR part auprès de quelqu'un de très grande qualité, pour travailler sur l'évolution de la contractualisation du Ministère avec les universités. Il est très bien que le Ministère ait des personnes qui ont passé cinq ans dans une université. Ce n'est pas toujours le cas. De nombreuses personnes restent au Ministère ou dans des fonctions académiques mais en l'occurrence, ce va-et-vient entre université et Ministère ne peut être que bénéfique à l'enseignement supérieur.

Au nom de vous tous, je voudrais la remercier pour tout le travail fait, de structuration et d'évolution de notre organisation. C'est un travail que vous voyez partiellement, chacun là où vous êtes et que l'équipe de direction voit dans toute son amplitude. Je voudrais également la remercier pour la qualité des recrutements, le suivi des dossiers RH en particulier mais aussi dans les secteurs Patrimoine, Financier et comptable, Juridique et dans le secteur des Études. Après avoir prôné l'une et l'autre la mobilité, je n'allais pas empêcher quelqu'un qui a été DGS pendant cinq ans de partir, à partir du moment où elle m'avait déjà dit qu'elle ne ferait qu'un début de mandat et qu'elle souhaitait ensuite quitter l'université.

Cela veut dire que nous aurons une petite période un peu plus complexe mais c'était une belle proposition qui n'aurait pas attendu six mois. Madame GRANIER-FAUQUERT attend déjà puisque la proposition a été faite avant l'été. Elle a accepté d'attendre jusqu'en janvier mais non au-delà. Nous nous sommes organisées pour une transition puisqu'il n'est pas question qu'un Président choisisse le DGS de son successeur. Cela n'avait pas été fait pour moi. C'est moi qui ai recruté après le départ de mon prédécesseur. À l'identique, je ne recruterai pas de

DGS. J'ai donc demandé à François TAVERNIER, Directeur de Cabinet, d'assurer un DGS par intérim, ce qui n'est pas la même chose. Il ne s'agit pas de lancer de nouveaux chantiers mais d'assurer la continuité et l'évolution normale des dossiers. Le recrutement sera évidemment lancé par l'équipe qui sera en place au mois de mars. Du coup, c'est Guillaume VIOLET, que certains d'entre vous connaissent peut-être, qui remplacera François TAVERNIER, en tout cas pour les deux mois durant lesquels je serai encore en fonction, le Directeur de Cabinet étant de toute façon un choix du Président.

Mme SAINT-CYR.- Je pensais changer d'université quelques mois après le changement de Président. Lorsque l'on a fait six ans, il est normal de partir. J'ai découvert avec l'UPEC et avec vous un Conseil d'Administration d'établissement, ce que je ne connaissais pas jusque-là. Je dois dire que j'ai particulièrement apprécié les groupes de travail, le Comité technique paritaire, le Conseil d'Administration et les différentes réunions que nous avons eues avec les Représentants du Personnel. J'ai particulièrement apprécié l'investissement de tous pour l'UPEC, pour la fonction publique et le service public. C'est un investissement de chacun qui se traduit différemment mais j'ai toujours apprécié la vigilance de chacun à ce que nous travaillions au mieux pour le développement de l'établissement, dans ses missions de formation et de recherche. J'étais Directrice Générale des Services de l'administration. On dissocie souvent administration, formation et recherche. Vous m'avez entendu le dire à plusieurs reprises, tout mon investissement était dans le fait d'améliorer le plus possible le soutien administratif aux missions de formation et de recherche donc de structurer notre administration pour qu'elle facilite le travail des équipes pédagogiques et celui des équipes de recherche, sans faire partie des équipes pédagogiques ni des équipes de recherche mais en aidant les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs à être le plus possible sur leur cœur de mission et le moins possible sur de l'administration, qui pouvait être prise en charge par ailleurs.

Je vous remercie pour la qualité des relations que j'ai rencontrées ici.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup à toi, Pascale.

(Vifs applaudissements)

Je n'ai toujours pas le rapport de la Cour des Comptes mais j'en rendrai compte ici et je sais que la qualité que j'attends de ce rapport te sera en partie due, puisque c'est un rapport qui rend compte en particulier de la qualité de l'organisation budgétaire et RH.

Le dernier CA aura lieu le 20 janvier 2012 et il sera précédé d'un Conseil restreint.

La séance est levée à 12 heures 21.